

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2022

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers consolidés des Transports publics genevois pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Transports publics genevois, du 7 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Transports publics genevois (TPG) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de liquidités;
- e) un tableau des flux de trésorerie;
- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés des Transports publics genevois (ci-après : TPG) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers consolidés 2021; et
- le rapport de l'organe de révision du 7 mars 2022.

A l'instar de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a connu les mêmes difficultés, et les TPG ont subi des pertes tant pour la fréquentation que pour les recettes commerciales, qui sont restées inférieures aux attentes. La succession des vagues de contamination et toutes les mesures prises pour stopper la progression de la pandémie n'ont pas favorisé la reprise de l'utilisation des transports collectifs par les usagers et usagères. Sur l'ensemble de l'année 2021, la moyenne de fréquentation a plafonné à 75%, et les pertes de recettes sont de l'ordre de 32 millions de francs inférieures à 2019, année d'avant la crise.

L'exercice 2021 clôture sur un résultat négatif de - 6,9 millions de francs, conformément au budget 2021 et au contrat de prestations 2020-2024 (loi 12546). Pour arriver à ce résultat, et compte tenu de la crise sanitaire, le canton de Genève a octroyé au total une subvention supplémentaire de 22,1 millions de francs et la Confédération devrait verser un montant de 9,2 millions de francs, le Parlement fédéral ayant accepté de prolonger en 2021 le soutien financier exceptionnel de la Confédération au transport local.

Les états financiers consolidés des TPG de l'exercice 2021, adoptés par le conseil d'administration le 7 mars 2022, présentent les données financières suivantes :

Du point de vue du bilan :

- Le total du bilan à fin 2021 se monte à 997 726 237 francs, soit une progression de + 2,2% par rapport à fin 2020 (+ 21 450 978 francs).
- A 906 668 997 francs, les actifs immobilisés enregistrent une croissance de 30 036 852 francs (+ 3,4%) et représentent 90,9% du bilan (2020 : 89,8%). La hausse la plus importante concerne la catégorie « Véhicules et

leurs équipements », avec une hausse de 44 821 590 francs, soit + 12,2%; cette catégorie s'établit à 412 046 729 francs à fin 2021 (2020 : 367 225 139 francs). Cette hausse est compensée partiellement par la baisse des avances sur achats d'immobilisations (- 39 650 491 francs). En outre, la catégorie bâtiment a également enregistré une hausse, en raison des travaux sur le dépôt « En Chardon », de 14 130 002 francs; de la même manière pour les investissements en cours, pour les tramways et leurs équipements, pour un montant de 9 313 358 francs. Les autres immobilisations corporelles enregistrent également une hausse de 1,7 million de francs.

- Les actifs circulants ont diminué de 8 585 874 francs, soit 8,6% de moins par rapport à 2020 et s'établissent à 91 057 240 francs (9,1% du total du bilan).
- Au passif, les engagements à long terme atteignent 827 061 855 francs, comprenant les subventions d'investissement versées par l'Etat pour le dépôt « En Chardon », qui se montent, à fin 2021, à 148 235 529 francs en tenant compte de l'amortissement annuel. Pour rappel, ces dernières sont comptabilisées au passif (long terme) du bilan puis amorties sur la durée de vie de l'actif subventionné (reconnues dans les produits d'exploitation divers du compte de fonctionnement). Les emprunts et dettes à long terme augmentent de 33 068 676 francs (+ 5,2%) pour atteindre 666 337 743 francs. Ils constituent la rubrique la plus importante des engagements à long terme et représentent les deux tiers du total du bilan.
- A 131 390 738 francs, les passifs à court terme se maintiennent au même niveau que celui de 2020 et représentent 13,2% du total du bilan, dont 41 134 007 francs viennent de la part à court terme des dettes à long terme, qui sont en régression de 18% par rapport à 2020 (50 209 957 francs).

Du point de vue du compte de résultat :

- A 484 388 638 francs, les produits d'exploitation sont en progression de 20 730 566 francs par rapport à 2020 (soit + 4,5%), mais inférieurs au budget (- 2 318 021 francs ou - 0,5%) en raison de la crise sanitaire.
- Les revenus de transports établis à 121 796 482 francs sont supérieurs à 2020 de 5 945 799 francs (+ 5,1%) mais inférieurs au budget de - 6 834 620 francs soit - 5,3%. Ce résultat trouve son explication dans la moyenne de fréquentation établie à 75% sur l'année 2021 par rapport à la situation d'avant la crise et surtout inférieure aux hypothèses prises pour

- le budget 2021 (80% de fréquentation par rapport à 2019). De plus, les revenus de transport propres aux TPG ont été également impactés par la crise sanitaire en raison de l'annulation de nombreux événements dont les TPG sont partenaires (Salon de l'auto par exemple), soit une baisse de - 16,1% par rapport au budget mais en progrès de + 20,1% par rapport à 2020. Enfin, les autres revenus de transports, principalement les revenus du contrôle, sont en croissance de + 529 477 francs par rapport au budget, soit + 8,1% et de +1 974 751 francs de plus par rapport à 2020, soit + 39%. Le nombre de voyageurs contrôlés est de + 23% par rapport à 2020 et le taux de fraude constatées est de 3,2% (2,9% pour 2020).
- Les contributions de l'Etat de Genève s'élèvent à 266 122 795 francs, soit + 14 699 386 francs par rapport à 2020 (+ 5,8%), et tiennent compte d'un versement supplémentaire de 22 070 000 francs permettant de compenser les effets de la crise sanitaire sur les revenus.
 - Lors de l'établissement du budget 2021, l'hypothèse d'une reconduction du soutien fédéral pour le trafic local n'avait pas été retenue. Dès lors, sur les contributions fédérales, est constaté un décalage positif entre le réel et le budget de + 59,8%, soit + 7 353 647 francs, mais en recul de 9,9% (- 2 163 397 francs) par rapport à 2020, qui avait enregistré un soutien fédéral plus important que 2021. Par ailleurs, des subventions complémentaires à recevoir en 2022 de 9 272 422 francs au titre de l'exercice 2021 ont été comptabilisées sur la base de la loi fédérale du 17 décembre 2021 pour le soutien des transports publics durant la crise sanitaire.
 - Les charges d'exploitation (477 962 801 francs) sont plus faibles qu'au budget (- 3 117 257 francs ou - 0,6%) mais plus élevées de + 17 727 078 francs par rapport à 2020 (+ 3,9%). Il convient de noter l'effort consenti pour la maîtrise des charges, voire leur réduction par rapport au budget (baisse des frais de personnel de - 2,1%, de la sous-traitance de transport - 1,4%, ainsi que des charges d'exploitations diverses avec - 14,4%). On relève cependant une hausse des dotations aux amortissements de 10,8%, principalement en raison de l'activation plus tôt que prévu du nouveau matériel roulant et de ses équipements embarqués, ainsi que de l'amortissement exceptionnel du système d'aide à l'exploitation devenu incompatible avec la nouvelle technologie.
 - Le résultat net, qui inclut le résultat financier et le résultat des sociétés associées, présente un déficit de 6 868 641 francs, meilleur de 46 961 francs par rapport au déficit budgété (- 0,7%) et de 314 726 francs de mieux par rapport au résultat enregistré sur 2020 (+ 4,4%).

Du point de vue du flux de liquidités :

- La somme de 12 550 699 francs de liquidités au bilan et le solde créditeur du compte « nostro » auprès de la caisse de l'Etat de 3 714 709 francs (classés dans la rubrique des emprunts et dettes à court terme), donnent une liquidité nette de 8 835 990 francs, en diminution de - 4 489 814 francs par rapport à fin 2020.
- Les liquidités issues des activités opérationnelles (75 484 707 francs) et des activités de financement (12 713 528 francs) ont été affectées aux investissements nets (88 373 366 francs), le différentiel venant diminuer les liquidités disponibles au 31 décembre 2021.

Du point de vue des fonds propres :

- Le capital de dotation reste inchangé à 44 000 000 francs et porte un intérêt annuel pour l'Etat équivalant au taux de la dette moyenne de l'Etat de l'année précédente, soit 1,50% pour 2021.
- Les capitaux propres, qui représentent les réserves et le bénéfice annuel, baissent de 5 771 140 francs. Cette diminution est inférieure à la perte de l'exercice en raison de l'amortissement de la perte sur couverture de taux d'intérêts qui grève les réserves. Au 31 décembre 2021, les fonds propres sont désormais négatifs et se montent à - 4 726 356 francs.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2021.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 8 mars 2022 comprenant les états financiers consolidés 2021 des TPG



Transports publics genevois (TPG), Lancy

Rapport de l'organe de révision
sur les états financiers consolidés
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

États financiers consolidés 2021



Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), Lancy

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Transports publics genevois (le groupe ou TPG), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de liquidités consolidés, la variation des fonds propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



INTÉGRALITÉ ET EXISTENCE DES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC



INTÉGRALITÉ ET EXISTENCE DES REVENUS DES TRANSPORTS

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



INTEGRALITE ET EXISTENCE DES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

Élément clé de l'audit

Une part importante des produits d'exploitation provient des contributions du secteur public et des revenus des transports, qui sont les sources premières de financement des activités des TPG.

Les revenus liés aux contributions du secteur public correspondent aux subventions obtenues de l'Etat de Genève, de la Confédération et des communes. Ils ne peuvent être reconnus que lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront encaissés et que toutes les conditions auxquelles ils sont soumis seront satisfaites. Le contrôle du respect des conditions revêt dès lors une grande importance dans le processus de reconnaissance de ces revenus.

Notre approche

Nous avons obtenu les conventions de financement avec l'Etat de Genève, la Confédération et les communes. Pour les contributions de l'Etat de Genève, nous avons réconcilié les revenus avec les contributions octroyées dans le budget 2021 approuvé par le Grand Conseil et avec les arrêtés du Conseil d'Etat. Pour les contributions de la Confédération et des communes, nous avons réconcilié les revenus avec les montants communiqués dans les correspondances officielles reçues par les TPG.

Nous avons en outre revu le respect des conditions relatives aux contributions démontrant le caractère raisonnable de l'encaissement de ces contributions et leur reconnaissance en revenus.

Pour plus d'informations concernant les contributions du secteur public et les revenus des transports voir :

- Note 1.6 Objet du contrat
- Note 2 Principes régissant la préparation des états financiers consolidés
- Note 3.16 Reconnaissance des produits
- Note 3.17 Subventions publiques
- Note 22 Contribution de l'Etat de Genève
- Note 23 Contribution de la Confédération



INTEGRALITE ET EXISTENCE DES REVENUS DES TRANSPORTS

Élément clé de l'audit

Les revenus des transports résultent de la vente de titres de transports et d'abonnements, directement par les TPG ou par des partenaires. Compte tenu de la multiplicité des canaux de vente et de l'intégration automatique de ces ventes dans le système comptable, des contrôles automatisés ont été mis en œuvre pour permettre un enregistrement exact et complet des ventes. Des processus et programmes automatisés ont également été développés pour gérer la répartition des revenus entre les partenaires en conformité avec les accords passés. La conception et le bon fonctionnement des processus et contrôles automatisés sont dès lors critiques pour assurer une juste reconnaissance des revenus ainsi que la correcte délimitation des exercices.

Notre approche

Nous avons analysé les processus, selon les canaux de vente, et avons identifié les contrôles clés relatifs à l'enregistrement des ventes et leur remontée en comptabilité. Nous avons fait appel à nos spécialistes IT pour soutenir nos procédures d'audit.

Pour les ventes de la communauté tarifaire UNIRESO réalisées par TPG, nous avons réconcilié le montant total des ventes réalisées par TPG avec celles enregistrées au sein d'UNIRESO. Nous avons ensuite réconcilié la part des revenus alloués aux TPG sur la base de la clé de répartition approuvée par les partenaires d'UNIRESO.

Pour les ventes de la communauté tarifaire Léman Pass gérées par GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl, ci-après GCT, nous avons réconcilié le montant total des ventes réalisées par TPG avec celles enregistrées au sein de GCT. Nous avons obtenu de la part de GCT un rapport ISAE 3402 type 2 sur les contrôles réalisés au sein du système informatique calculant la répartition des revenus entre les partenaires de Léman Pass. Nous avons ensuite réconcilié la part des revenus alloués aux TPG par GCT avec les revenus reconnus en comptabilité.



Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles voir :

- Note 1.6 Objet du contrat
- Note 2 Principes régissant la préparation des états financiers consolidés
- Note 3.16 Reconnaissance des produits
- Note 21 Revenus des transports

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec le Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Pingeon'.

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Rigoli'.

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 mars 2022



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2021

Conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève basé sur les normes IPSAS



Table des matières

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE LIQUIDITES CONSOLIDES.....	6
VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES.....	7
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	8
1 INFORMATIONS GENERALES	8
2 PRINCIPES REGISSANT LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	11
3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	12
4 INFORMATIONS SECTORIELLES	22
5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	22
6 LIQUIDITES.....	25
7 DEBITEURS D'EXPLOITATION	25
8 STOCKS.....	26
9 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS.....	27
10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	31
12 PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	32
13 ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME.....	32
14 CREANCIERS D'EXPLOITATION.....	33
15 AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME.....	33
16 PROVISIONS.....	34



17	EMPRUNTS ET DETTES.....	35
18	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	39
19	CAPITAL DE DOTATION	42
20	FONDS DE RESERVES	42
21	REVENUS DES TRANSPORTS.....	43
22	CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE GENEVE.....	44
23	CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	45
24	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS.....	45
25	FRAIS DE PERSONNEL	46
26	FRAIS DE VEHICULES.....	46
27	FRAIS DE BATIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES.....	46
28	SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT.....	47
29	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	47
30	PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS.....	47
31	RESULTAT FINANCIER.....	48
32	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	48
33	COMMUNAUTE TARIFAIRE UNIRESO.....	50
34	CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES.....	51
35	ENGAGEMENTS	52
36	GESTION DES RISQUES.....	53
37	COMPARAISON AVEC LE BUDGET (NON AUDITE).....	57
38	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	57



BILAN CONSOLIDE

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021

En CHF	Notes	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
LIQUIDITES	6	12'550'699	12'806'115
DEBITEURS D'EXPLOITATION	7	27'783'901	26'055'317
STOCKS	8	19'862'385	19'675'912
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	9	30'860'255	41'105'770
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		91'057'240	99'643'114
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	10	418'908'115	404'778'113
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	10	412'046'729	367'225'139
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	10	28'041'102	26'368'578
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	11	16'524'726	16'625'846
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	10, 11	26'032'075	16'718'717
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	10	1'707'351	41'357'842
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	12	971'879	995'264
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	13	2'437'019	2'562'646
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		906'668'997	876'632'145
TOTAL DE L'ACTIF		997'726'237	976'275'259
PASSIF			
CREANCIERS D'EXPLOITATION	14	22'612'708	21'969'318
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	16	6'288'619	2'750'222
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	7	3'714'709	0
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	17	41'134'007	50'209'957
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	15	57'640'695	56'843'921
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME		131'390'738	131'773'418
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	17	666'337'743	633'269'067
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES, NET	10	148'235'529	150'710'683
PROVISIONS A LONG TERME	16	227'323	294'605
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	18	12'196'472	12'272'144
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME		64'788	2'910'559
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME		827'061'855	799'457'058
SOUS-TOTAL DU PASSIF		958'452'593	931'230'476
CAPITAL DE DOTATION	19	44'000'000	44'000'000
FONDS DE RESERVES	20	2'142'285	8'228'150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	20	-6'868'641	-7'183'367
FONDS PROPRES		-4'726'356	1'044'784
TOTAL DU PASSIF DU CAPITAL DE DOTATION ET DES FONDS PROPRES		997'726'237	976'275'259

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021

En CHF	Notes	2021	2020
REVENUS DES TRANSPORTS	21	121'796'482	115'850'683
CONTRIBUTION UNIRESO	22	40'034'054	39'454'371
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	22	266'122'795	251'423'409
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	23	19'641'760	21'805'156
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS		18'334'900	18'143'474
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	24	18'458'646	16'980'978
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		484'388'638	463'658'072
FRAIS DE PERSONNEL	25	267'642'118	264'745'496
FRAIS DE VEHICULES	26	34'892'495	31'104'998
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	27	24'473'844	23'414'867
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	28	60'048'266	57'200'534
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES		27'573'371	33'220'255
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	29	61'180'476	49'013'498
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	30	2'152'230	1'536'076
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		477'962'801	460'235'723
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		6'425'836	3'422'349
PRODUITS FINANCIERS	31	2'173'633	1'674'788
CHARGES FINANCIERES	31	15'524'312	12'308'232
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	12	56'201	27'729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-6'868'641	-7'183'367

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



TABLEAU DES FLUX DE LIQUIDITES CONSOLIDES

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021

En CHF	Notes	2021	2020
Activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		-6'868'641	-7'183'367
Amortissements et pertes de valeur	29	61'180'476	49'013'498
Amortissements sur les participations de tiers	29	-4'469'745	-1'056'281
Provisions sur débiteurs incluses dans corrections de valeurs des actifs	30	88'287	-97'409
Attribution / Dissolution de provisions	16/18.2	4'716'222	2'445'106
Quote-part au résultat des participations mises en équivalence	12	-56'201	-27'729
Résultat de change non réalisé		260'969	-19'644
Résultat de l'exercice après ajustement des transactions non-monétaires		54'851'367	43'074'175
Produits d'intérêts	31	-1'151'440	-929'001
Dividendes reçus	31	0	0
Charges d'intérêts	31	12'962'432	10'792'568
Montants reclassés dans les activités d'investissement ou de financement		11'810'992	9'863'567
Variation des débiteurs d'exploitation brut		-1'922'912	7'094'132
Variation des stocks brut		-582'649	-315'858
Variation des autres actifs circulants		10'245'515	-30'460'775
Variation des autres actifs à long terme		125'627	125'630
Variation des créanciers d'exploitation		4'328'654	-9'509'271
Variation des autres engagements à court terme		794'663	5'748'370
Variation des autres engagements à long terme		-2'845'771	1'220'238
Utilisations des provisions	16	-1'320'779	-894'669
Variations du fonds de roulement		8'822'347	-26'992'202
FLUX DE LIQUIDITES PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		75'484'707	25'945'540
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10	-122'278'798	-42'337'834
Avances sur acquisitions de véhicules	10	39'579'080	-17'296'502
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-8'341'856	-7'456'195
Subventions d'investissements reçues (Octroi) / Remboursement des créances à long terme	10	1'994'590	14'507'619
Dividendes encaissés	12/13	37'057	0
Produits d'intérêts encaissés		636'562	345'578
FLUX DE LIQUIDITES AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		-88'373'366	-52'243'075
Activités de financement			
Augmentation des emprunts		131'803'811	431'363'225
Remboursement des emprunts		-107'375'623	-396'425'509
Intérêts payés		-11'054'661	-8'888'976
Intérêts payés sur le capital de dotation		-660'000	-770'000
FLUX DE LIQUIDITES PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		12'713'528	25'278'741
Effet des conversions de change sur la liquidité		-80'285	-93'908
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		-255'416	-1'112'702
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice		12'806'115	13'918'817
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE		12'550'699	12'806'115

Le solde du compte nostro des TPG auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est créateur de CHF 3'714'709 (2020 : débiteur de CHF 519'689) et se trouve dans la rubrique des dettes bancaires.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021

En CHF	Fonds de réserve (antérieur à 1996)	Fonds de réserve autres	Pertes différées sur instruments dérivés de couverture	Résultats cumulés sur instruments réseau urbain depuis 1996	Résultats cumulés régional depuis 1996		Ecart de conversion	Total
					Affectations cantonales	Affectation fédérale		
Fonds propres au 1er janvier 2020	2'972'887	37'740'432	-20'285'956	-17'071'175	4'730'471	-996'441	-2'289	7'087'929
Reclassement des pertes différées sur instruments dérivés de couverture			1'146'457					1'146'457
Variation du résultat mise en équivalence		1'761						1'761
Différences de conversion							-7'988	-7'988
Fonds de réserve au 31 décembre 2020	2'972'887	37'742'194	-19'139'498	-17'071'175	4'730'471	-996'441	-10'287	8'228'150
Résultat net de l'exercice		-1'720'639		-4'896'461	-401'340	-164'927		-7'183'367
Fonds propres au 31 décembre 2020	2'972'887	36'021'555	-19'139'498	-21'967'636	4'329'131	-1'161'368	-10'287	1'044'784
Fonds propres au 1er janvier 2021	2'972'887	36'021'555	-19'139'498	-21'967'636	4'329'131	-1'161'368	-10'287	1'044'784
Reclassement des pertes différées sur instruments dérivés de couverture			1'168'355					1'168'355
Variation du résultat mise en équivalence								
Différences de conversion							-70'854	-70'854
Fonds de réserve au 31 décembre 2021	2'972'887	36'021'555	-17'971'143	-21'967'636	4'329'131	-1'161'368	-81'141	2'142'285
Résultat net de l'exercice		-1'203'402		-4'155'726	-1'070'629	-438'885		-6'868'641
Fonds propres au 31 décembre 2021	2'972'887	34'818'153	-17'971'143	-26'123'362	3'258'502	-1'600'253	-81'141	-4'726'356

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2021

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

Les Transports publics genevois (ci-après : tpg ou Le Groupe) ont été créés sous la forme d'un établissement de droit public genevois par la Loi H 1 55 sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975 (LTPG), en exécution des dispositions de l'article 191 de la Constitution genevoise de 2012. Les tpg ont leur siège social à Genève (Suisse), Route de la Chapelle 1 – CP 950 – CH-1212 Grand-Lancy 1. Ils sont dotés de la personnalité juridique et sont autonomes dans les limites fixées par la LTPG.

Les tpg ont pour but, dans le cadre d'un Contrat de prestations conclu avec l'Etat, de mettre à la disposition de la population du canton de Genève un réseau de communications, exploité régulièrement, pour le transport des voyageurs et de pratiquer une politique tarifaire incitative.

Les tpg sont personnellement propriétaires de l'actif du patrimoine qui leur est affecté et répondent seuls de leurs dettes et engagements. En cas de vente par les tpg d'un immeuble leur appartenant, et dont cesse ainsi l'affectation à la réalisation de leur but, l'Etat de Genève dispose d'un droit de préemption sur cet immeuble.

Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat et de l'autorité fédérale compétente.

La dissolution, le mode de liquidation des tpg et la désignation des liquidateurs ne peuvent être décidés que par le Grand Conseil. Le produit net de la liquidation revient à l'Etat de Genève.

1.2 ORGANISATION DES TPG

L'administration des tpg est confiée à un Conseil d'administration, dont le président est désigné par le Conseil d'Etat. Sous réserve des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'autorité compétente de la Confédération suisse en matière d'exploitation de lignes de transports de voyageurs, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des tpg.

Un bureau du conseil composé de cinq membres, présidé par le président du Conseil d'administration, exécute les décisions du Conseil d'administration et veille à la bonne marche des tpg, dont il suit la gestion courante. Le bureau du conseil exerce notamment les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration.

Un organe de révision procède chaque année à l'audit des comptes annuels consolidés des tpg.

1.3 DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

En application des dispositions de l'article 28.1 LTPG, les tpg tiennent une comptabilité, établissent un bilan, un compte de profits et pertes et un compte d'exploitation annuels, conformes à la Loi fédérale sur les chemins de fer, à la Loi fédérale sur les entreprises de trolleybus, à leurs règlements d'exécution, à l'ordonnance sur la comptabilité des chemins de fer et au plan comptable qui y est inséré.

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève et de son article 6, les tpg établissent leurs états financiers consolidés conformément au Règlement sur



l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes IPSAS.

1.4 UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

L'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois a fait l'objet d'un cahier des charges, arrêté par le Conseil d'Etat en date du 14 décembre 1987. Ce cahier des charges fixe la répartition des tâches et règle les rapports entre les tpg, l'Etat de Genève (ci-après: Etat), la Ville de Genève (ci-après: Ville) et les autres communes dont le territoire est emprunté par les véhicules des tpg, dans le cadre des concessions fédérales accordées à ceux-ci.

1.5 CONTRAT DE PRESTATIONS

Conformément à l'article 1 LTPG, l'Etat a conclu un Contrat de prestations avec les tpg.

Ce Contrat de prestations est un contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations fournies par les tpg, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle. Le Contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand Conseil.

1.6 OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet d'assurer une autonomie aux tpg leur permettant d'atteindre leur but consistant à mettre à la disposition du public un réseau performant de transports publics dans l'agglomération genevoise, le reste du Canton de Genève et la France voisine, dans le respect et la sauvegarde de l'environnement.

1.6.1 OBLIGATIONS DES TPG

Les tpg s'engagent à fournir un certain nombre de prestations, mesurées sur la base d'indicateurs de performance quantitatifs, environnementaux et financiers. Les tpg s'engagent notamment à maintenir globalement pendant toute la durée du contrat les prestations définies dans l'offre quantitative de référence, l'offre de trafic régional et ses adaptations éventuelles qui sont décrites dans les documents suivants :

- La structure et le plan du réseau
- Les intervalles de passage de référence des véhicules
- La capacité des véhicules
- La déclinaison de l'offre par année

Ces documents découlent du Plan Directeur des Transports Collectifs.

Les tpg fournissent chaque année un rapport sur la réalisation de l'offre.

Le volume des activités données en sous-traitance ne peut excéder les taux fixés par la LTPG par rapport au montant des charges totales des tpg (article 1).

Les tpg appliquent les tarifs fixés dans l'article 36 de la LTPG.



Les terrains, bâtiments et équipements nécessaires à l'exploitation étaient mis à la disposition des tpg par l'Etat jusqu'au 20 décembre 2007, date à laquelle les bâtiments et les équipements ont été transférés aux tpg selon la Loi 9845 ; les terrains sont restés propriété de l'Etat. En principe, les tpg assument seuls l'acquisition et les charges des nouveaux immeubles et équipements sauf si ceux-ci devaient être acquis dans le cadre d'une augmentation de l'offre des tpg sollicitée par l'Etat. Dans ce cas, les modalités sont discutées entre l'Etat et les tpg.

Les tpg assument l'entretien des infrastructures aériennes et au sol, qui demeurent propriété de l'Etat.

L'Etat délègue aux tpg les concessions relatives aux infrastructures qui lui sont octroyées par la Confédération.

1.6.2 OBLIGATIONS DE L'ETAT

L'Etat s'engage à verser aux tpg par tranche annuelle l'enveloppe budgétaire pluriannuelle relative à l'offre de trafic d'agglomération.

Les indemnités versées par les collectivités publiques aux tpg, en raison de leurs commandes annuelles de prestations, sont complétées par l'Etat afin de couvrir la totalité de l'excédent de charges relatives à l'offre de trafic régional.

L'enveloppe budgétaire peut être modifiée d'un commun accord entre les parties en cas de modification de l'offre de référence. L'Etat indemnise les tpg s'il demande une réduction de l'offre entraînant des surcoûts.

L'Etat s'engage à verser les sommes utiles à l'entretien des infrastructures mentionnées plus haut.

Les montants articulés dans le Contrat de prestations (L.12546) au titre des contributions cantonales, hors contributions tacites et contributions spéciales liées aux frais unireso, se détaillent ainsi :

	Enveloppe budgétaire CHF
Année 2020	232'259'086
Année 2021	244'434'060
Année 2022	254'212'876
Année 2023	259'012'876
Année 2024	262'635'929
Total	1'252'554'827

Ces montants ne comprennent pas les indemnités relatives à la Communauté tarifaire unireso et à la crise pandémique.

1.6.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT DES TPG

Aux termes de l'article 22 de leur Contrat de prestations 2020-2024, le résultat annuel des tpg est affecté à hauteur de 75% à la rubrique "Part de subventions non dépensées" en faveur des tpg et de 25% à la rubrique "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" en faveur de l'Etat. A l'échéance du Contrat, les tpg conservent définitivement l'éventuel solde de la réserve "Part de subventions non dépensées", tandis que l'éventuel solde de la réserve "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" sera rétrocédé à l'Etat de Genève.

1.6.4 ECHÉANCE DU CONTRAT

Le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2020 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

1.7 SITUATION FISCALE

En application des dispositions de l'article 7 LTPG, les tpg sont exempts des impôts cantonaux et communaux.

En vertu de l'article 56 LIFD, les tpg ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.

En application des dispositions de l'article 33 de la Loi fédérale sur la TVA (LTVA), les subventions et autres contributions des pouvoirs publics reçues par les tpg sont exclues de la base du calcul de l'impôt sur la livraison des biens et les prestations de service de transport.

L'article 37 de la LTVA est applicable pour les tpg et a donné la possibilité de décompter la TVA selon la méthode forfaitaire durant les exercices 2000 à 2004.

A partir du 1^{er} janvier 2005, les tpg ont choisi d'abandonner le système de décompte forfaitaire et ont opté pour la méthode effective ; à ce titre, ils doivent soumettre l'impôt préalable à la réduction (REDIP, réduction de l'impôt préalable).

A compter du 1^{er} janvier 2010, les tpg ont opté pour la méthode de la réduction forfaitaire de l'impôt préalable. La réduction forfaitaire est calculée sur 3,4% des subventions.

2 PRINCIPES RÉGISSANT LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 BASES D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés des tpg sont établis conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les tpg ont décidé de ne pas appliquer les normes IPSAS par anticipation à leur date d'entrée en vigueur. Les annexes détaillent l'effet qu'aurait eu l'application anticipée de nouvelles normes sur les états financiers consolidés. En l'absence de norme IPSAS spécifique, ce sont les normes IFRS qui sont appliquées sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont exprimés en francs suisses arrondis.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés et adoptés par le Conseil d'administration des tpg du 7 mars 2022.



2.2 ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES

Aucune nouvelle norme ni amendement aux normes existantes n'est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des tpg et de ses filiales, préparés au 31 décembre de chaque année.

Les filiales sont consolidées intégralement lorsque le Groupe a une participation majoritaire et lorsqu'il en détient le contrôle, indépendamment du pourcentage de participation au capital-actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités (en principe plus de 50% des droits de vote).

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

3.2 CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, libellés en monnaies étrangères comptabilisés à leur coût historique, sont convertis aux cours historiques.

Les états financiers des sociétés du Groupe à l'étranger sont convertis en francs suisses (CHF) en appliquant les cours de change en vigueur à la date de clôture pour les rubriques du bilan et les cours annuels moyens pour les postes du compte de résultat. Les écarts de change résultant de l'application de ces deux cours sont inscrits dans une rubrique distincte des fonds propres jusqu'à la sortie des sociétés.



Les principaux cours suivants sont utilisés pour la conversion des chiffres des bilans et comptes de résultat en francs suisses:

Monnaies	Cours de fin d'année utilisé pour la conversion du bilan		Cours moyen utilisé pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie	
	2021	2020	2021	2020
	Euro	1.0362	1.0815	1.0810

3.3 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par le Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

3.4 INVESTISSEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les investissements et autres actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les prêts et créances financières, les placements ainsi que la juste valeur positive des instruments dérivés.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Le Groupe classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

3.4.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAS DU COMPTE DE RÉSULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au compte de résultat.

3.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque le Groupe fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

3.4.3 ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées ainsi que des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en fonds propres est enregistré(e) au compte de résultat.

3.5 LIQUIDITÉS

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires ainsi que l'utilisation de la ligne de crédit auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat, sont présentés au bilan sous emprunts et dettes à court terme. Si la ligne de crédit n'est pas utilisée, alors le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est présenté sous la rubrique « débiteurs d'exploitation ».

3.6 DÉBITEURS D'EXPLOITATION

Les débiteurs d'exploitation sont évalués aux montants facturés, sous déduction d'ajustement pour créances douteuses. Une provision pour perte de valeur sur les créances douteuses, basée sur une revue de tous les postes ouverts significatifs, est constituée à la date du bilan.

Le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat est présenté sous la rubrique « débiteurs d'exploitation ».

3.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût du stock correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes d'acquisition et de production. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks d'articles liés aux véhicules est estimée en tenant compte de dépréciations en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie.

Les pièces de rechange principales ainsi que le stock de pièces de sécurité relatif au parc de véhicules constituent des immobilisations corporelles dans la mesure où le Groupe compte les utiliser sur plus d'un exercice.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode du degré d'avancement. Lorsque le bénéfice estimé est incertain ou lorsqu'une perte est attendue, ils font immédiatement l'objet d'un ajustement de valeur.

3.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.8.1 IMMOBILISATIONS DÉTENUES

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure (révision mi-vie) est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance est comptabilisé au compte de résultat lorsqu'ils surviennent.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale, s'il y a lieu. Les durées moyennes retenues sont les suivantes :

Bâtiments	
• Gros Œuvre	40 à 100 ans
• Second Œuvre	40 à 60 ans
• Confort	10 à 40 ans
• Autres aménagements	5 à 40 ans
• Installations fixes	10 à 50 ans
Véhicules et leurs équipements	
• Tramways	
- Structure	30 à 43 ans
- Révision mi-vie	17 ans
- Equipements embarqués	10 ans
• Trolleybus	
- Structure	20 à 25 ans
- Révision mi-vie	10 ans

- Equipements embarqués	10 ans
• Autobus	
- Structure	12 à 16 ans
- Equipements embarqués	10 ans
• Autres véhicules	10 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

3.8.2 TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS

Les biens en cours de constructions à des fins de production ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend le coût des travaux, des honoraires et pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

3.8.3 INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Conformément au « Cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois » du 14 décembre 1987, les infrastructures suivantes appartiennent à l'Etat et sont financées par lui (article 7):

- les voies ferrées et leur infrastructure;
- les supports des lignes aériennes;
- les lignes aériennes, y compris les dispositifs de contact 600 volts (par exemple les « luges » servant à l'enclenchement des feux de circulation et leurs raccordements);
- les câbles souterrains et aériens y compris leurs accessoires (génie civil);
- les sous-stations électriques.

Les places d'arrêt et les chaussées sont financées conjointement par l'Etat et les communes.

Ces infrastructures sont mises à disposition des tpg dans le cadre du Contrat de prestations. L'Etat a calculé un droit d'utilisation des infrastructures qui couvre les charges d'amortissement et de financement de ces infrastructures. Le montant de la valorisation de ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les états financiers consolidés pour leur partie monétaire uniquement (note 27).

3.9 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN CONTRATS DE LOCATION

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis par la norme IPSAS 13 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

3.9.1 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués sont qualifiés de contrats de location-financement.

Lors de la comptabilisation initiale, ces biens sont portés à l'actif du bilan à la juste valeur des biens loués ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location



déterminée. Les engagements financiers qui en découlent sont portés au passif dans les dettes. Les paiements de leasing sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsque celle-ci est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

3.9.2 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et licences informatiques et sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité comprise entre 4 et 8 ans.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

3.11 PERTES DE VALEUR D'ACTIFS NON GÉNÉRATEURS DE TRÉSORERIE

Les actifs du Groupe ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

Le Groupe examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.12 DETTES FINANCIÈRES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes financières et dettes d'exploitation comprennent les emprunts, les engagements de location-financement, les autres financements, les créanciers d'exploitation ainsi que la juste valeur négative des instruments dérivés. Elles sont présentées au bilan en passifs exigibles à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les dettes financières sont initialement enregistrées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Les dettes portant intérêts sont évaluées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts et des risques de change. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat de l'instrument ; ensuite, ils sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

La méthode du traitement des pertes ou des gains financiers résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'objet dont il couvre le risque. A la conclusion du contrat du dérivé, il est désigné comme suit :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument financier de couverture est enregistrée dans les fonds propres et la part inefficace est enregistrée dans le compte de résultat. Lorsque le dénouement de la transaction couverte donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou un passif non financier, le gain ou la perte sur l'instrument de couverture précédemment enregistré dans les fonds propres est transféré dans le coût d'acquisition de l'actif ou du passif susmentionné. Dans le cas contraire (comptabilisation d'un actif ou passif financier), le gain ou la perte sur l'instrument de couverture précédemment enregistré dans les fonds propres est transféré au compte de résultat dans les mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie prévus couverts affectent le compte de résultat.
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré directement dans le compte de résultat.

3.14 PROVISIONS

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont portées au bilan quand le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée dans les notes.

Quand l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que le Groupe devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

3.15 AVANTAGES AU PERSONNEL

3.15.1 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES RETRAITES

Les collaborateurs des tpg bénéficient d'un plan de prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier) conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (ci-après : LPP) du 25 juillet 1982 (RS 831.40).

En application de la Loi genevoise 6601 du 9 novembre 1990, avec effet au 1^{er} janvier 1991, ce régime de prévoyance est administré par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg (ci-après : la FPTPG) et qui est gérée de manière paritaire par les représentants de l'employeur et des employés.

Situation de la Fondation de Prévoyance en faveur du personnel des tpg

La FPTPG, institution de prévoyance de droit public (ci-après : IPDP) possédant une personnalité juridique, bénéficiée de l'aide et de la garantie de l'Etat. Elle est placée sous la surveillance de l'ASFIP (Autorité de Surveillance des Fondations et des Institutions de Prévoyance). La loi B 5 40 qui la régit, ainsi que toute modification de celle-ci sont soumises à l'approbation du Grand Conseil. Le règlement général de la FPTPG est approuvé par son Conseil de fondation.

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan de primauté de prestations. Le système financier adopté par la FPTPG, tel que défini à l'article 24 de la Loi L11230 du 1^{er} janvier 2014 et approuvé par l'autorité de surveillance, est un système de capitalisation partielle. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation a un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions, de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale et de financer intégralement toute augmentation de prestations par la capitalisation. Le plan de financement de la Fondation doit permettre d'atteindre un taux de couverture des engagements envers les membres retraités et salariés d'au moins 80% dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Selon les dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 de la loi fédérale, si les taux de couverture intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et 75% au 1^{er} janvier 2030 ne sont pas atteints, l'Etat de Genève s'acquittera d'un intérêt égal au taux minimum selon l'art. 15 al. 2 LPP sur la part du découvert inférieur au palier. D'autre part, en cas de degré de couverture inférieur à 100%, selon l'art. 69 al. 2 LPP et l'art. 45 al. 1 OPP2, l'Etat garantit à titre subsidiaire le paiement des prestations dues en vertu de la LPP. Les taux de couverture mentionnés ci-dessus doivent être calculés selon l'art. 44 al. 1 OPP2.

Traitement dans les comptes des tpg

Selon la norme IPSAS 39 appliquée au 1^{er} janvier 2017, les avantages postérieurs à l'emploi sont considérés comme des engagements de l'entité envers ses employés et, à ce titre, les tpg doivent en principe porter un engagement de prévoyance au passif du bilan dès lors que la FPTPG présente un degré de couverture au moins inférieur à 100%. Cependant, dans le cas des IPDP, la constatation d'un engagement de prévoyance au passif du bilan selon IPSAS 39 n'apparaît pas être pertinente dans la mesure où :

- la méthode de calcul des engagements de prévoyance en Suisse servant au pilotage des caisses de pension diffère significativement de celle prescrite par IPSAS 39 ;
- les IPDP n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert ; et
- en cas de non-respect des dispositions fédérales en matière de taux de couverture, les IPDP peuvent adapter leurs plans de prestations afin de réduire leurs engagements de prévoyance, sans que les tpg soient mis à contribution.

A la place, les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus selon les effets économiques de la FPTPG sur les tpg. Une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", lorsque des mesures d'assainissement requièrent des tpg des contributions



à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, de l'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.

Toutefois, en vue d'augmenter la transparence des états financiers consolidés du Groupe, les tableaux présentés en note 18 mentionnent également les estimations chiffrées qu'impliquerait l'application de la norme IPSAS 39.

Il convient de relever qu'en vertu de la loi 12364 votée le 30.09.2019 par le Grand Conseil genevois, la FPTPG a bénéficié en 2020 d'une recapitalisation de l'Etat de Genève qui lui a permis d'atteindre un taux de couverture légal de 80.1%.

3.15.2 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Pour les autres avantages au personnel, ce sont les dispositions de la norme IPSAS 39 qui ont été appliquées.

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par le Groupe au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis par les membres du personnel. Les avantages à long terme sont calculés sur la base d'évaluations actuarielles en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

3.16 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir au Groupe et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Revenus de transports

Les produits des activités de transport sont reconnus au moment où la prestation de transport est réputée accomplie. En conséquence, les produits de billetterie sont reconnus au moment de leur encaissement, les produits liés aux abonnements de transport sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits résultant des travaux d'atelier, de garantie, de génie civil, de constructions d'infrastructures et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé par référence aux coûts encourus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des coûts estimés pour chaque contrat. Lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être évalué de façon fiable, le produit des travaux n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont susceptibles d'être recouvrées.

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont reconnus lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, en général à la livraison des biens.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêts effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

3.17 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en produits dans le même exercice que les charges qu'elles sont supposées compenser.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que les tpg achètent, construisent ou acquièrent des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au passif du bilan et sont comptabilisées en produits d'amortissements de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité des immobilisations correspondantes.

Les subventions sous forme de prestations en nature ne sont pas comptabilisées en charges et en produits, mais leurs justes valeurs sont mentionnées en annexes (notes 22 et 27).

3.18 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés basés sur les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers consolidés sont :

- Les avantages postérieurs à l'emploi (voir notes 3.15 et 18) ;
- Les durées d'utilité des immobilisations (voir notes 3.8.1 et 3.10, 10 et 11) ;
- Les provisions (voir note 16).

3.19 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

A la date d'approbation des présents états financiers consolidés, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes IPSAS suivantes qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces norme, en cours d'analyse au 31.12.2021, n'ont pas été appliquées de façon anticipée.

Nouvelle norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) publiée		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (anc. IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2022
IPSAS 42	Avantages sociaux	1 ^{er} janvier 2022
IPSAS 43	Leasings	1 ^{er} janvier 2025



4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est essentiellement actif dans le transport des voyageurs. Les activités extérieures au transport de voyageurs, à savoir la location d'espaces publicitaires sur ses véhicules, n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes sont détenues à 100% par les tpg qui les contrôlent de manière exclusive. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'ultime entité contrôlante des tpg est l'Etat de Genève.

Entité	Siège social	Activité	Monnaie	Capital- actions libéré	Contrôle		Intérêt		Consolidation
					2021	2020	2021	2020	
TP Publicité SA	Genève	Publicité	CHF	300'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
TPG Vélo SA	Grand-Lancy	Vélo libre service	CHF	500'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
TPG France Sàrl	Saint-Julien-En-Genève	Transport	Euro	80'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG
GCT Sàrl	Genève	Gestion des communautés tarifaires	CHF	20'000	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	IG

IG = Intégration globale

Les tableaux suivants synthétisent la consolidation du Groupe au 31 décembre 2021.



Compte de résultat consolidé 2021 :

En CHF	TPG	TP PUB	TPG VELO	GCT	TPG France	TOTAL CONSOLIDE			
	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités en CHF	Comptes retraités en CHF	ELIMINATIONS		Comptes consolidés	
						Solde selon comptes retraités	Débit	Crédit	
REVENUS DES TRANSPORTS	121'790'482	0	0	0	0	121'790'482	0	0	121'790'482
CONTRIBUTION UNIRESO	40'034'054	0	0	535'140	0	40'569'194	0	0	40'569'194
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	266'122'795	0	0	0	0	266'122'795	535'140	0	265'587'655
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	19'641'760	0	0	0	0	19'641'760	0	0	19'641'760
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS	18'334'900	0	0	0	0	18'334'900	0	0	18'334'900
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	13'364'353	7'139'596	0	3'306'925	10'874	23'821'746	6'363'101	0	18'458'645
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	479'294'343	7'139'596	0	3'842'063	10'874	490'286'670	6'898'241	0	484'388'429
FRAIS DE PERSONNEL	265'820'678	1'254'548	0	574'883	0	267'650'118	0	8'000	267'642'118
FRAIS DE VEHICULES	34'883'822	8'874	0	0	0	34'892'695	0	0	34'892'695
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	24'395'694	59'124	0	59'034	0	24'513'852	0	40'008	24'473'844
SOUS-TRAITEMENTS DE TRANSPORT	60'048'266	0	0	0	0	60'048'266	0	0	60'048'266
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	25'328'363	5'029'478	4'146	3'035'690	16'845	33'412'524	6'839'153	0	27'573'371
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	60'905'346	122'174	0	152'966	0	61'180'476	0	0	61'180'476
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'120'573	31'857	0	0	0	2'152'430	0	0	2'152'430
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	473'507'745	6'905'954	4'146	9'822'573	16'845	483'849'962	6'887'161	0	477'962'801
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	5'786'600	633'642	-4'146	19'490	-5'971	6'436'916	6'898'241	6'887'161	6'425'936
PRODUITS FINANCIERS	2'118'620	20'481	0	34'532	0	2'173'633	0	0	2'173'633
CHARGES FINANCIERES	15'465'873	14'871	109	54'022	517	15'635'392	0	11'080	15'524'312
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	685'011	0	0	0	56'201	741'212	689'266	4'255	56'201
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6'868'641	639'553	-4'255	0	49'713	-6'182'630	6'887'207	-3'993'986	-6'868'641



Bilan consolidé au 31 décembre 2021 :

En CHF	TPG	TPG PUB	TPG VELO	GCT	TPG France	TOTAL CONSOLIDE			
	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités	Comptes retraités en CHF	Comptes retraités en CHF	ELIMINATIONS		Comptes consolidés	
						Saldo selon comptes retraités	Diffé	Chiff	
ACTIF									
LIQUIDITES	4 818 000	5 654 457	20 038	1 407 356	650 787	12 560 659	0	0	12 560 659
DEBITEURS D'EXPLOITATION	31 597 326	1 910 871	91	727 749	0	34 226 039	0	6 452 038	27 773 901
STOCKS	19 962 385	0	0	0	0	19 962 385	0	0	19 962 385
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	30 615 982	209 000	0	2 377 354	1 480	33 203 423	0	2 347 174	30 856 255
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	86 993 355	7 774 328	20 129	4 912 460	652 267	99 652 553	0	8 795 213	91 057 340
TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES	418 908 115	0	0	0	0	418 908 115	0	0	418 908 115
VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS	412 046 729	0	0	0	0	412 046 729	0	0	412 046 729
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	28 015 202	29 301	0	0	0	28 044 103	0	0	28 044 103
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	15 344 133	189 572	0	991 021	0	16 524 726	0	0	16 524 726
TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS	26 032 075	0	0	0	0	26 032 075	0	0	26 032 075
AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS	1 707 251	0	0	0	0	1 707 251	0	0	1 707 251
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	1 276 337	0	0	0	871 879	2 348 216	388 684	1 943 001	971 879
ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	2 410 484	1 500	0	25 925	0	2 437 913	0	0	2 437 913
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	805 742 436	216 372	0	1 916 946	871 879	907 945 334	388 684	1 943 001	909 066 995
TOTAL DE L'ACTIF	992 633 792	7 991 301	20 129	5 529 406	1 624 166	1 007 797 887	388 684	10 438 214	997 726 237
PASSIF									
CREANCIERS D'EXPLOITATION	20 542 062	7 403 210	-162	613 796	-2 784	28 565 721	5 944 013	0	22 612 708
PART A COURT TERME DES PROVISIONS	6 288 619	0	0	0	0	6 288 619	0	0	6 288 619
EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME	3 714 709	0	0	0	0	3 714 709	0	0	3 714 709
PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME	41 134 007	0	0	0	0	41 134 007	0	0	41 134 007
AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME	55 905 686	929 412	45 633	3 903 689	7 571	60 441 954	2 851 230	0	57 590 695
TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME	127 285 686	8 332 622	45 471	4 517 485	4 787	140 086 001	8 795 213	0	131 280 732
EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME	666 337 743	0	0	0	0	666 337 743	0	0	666 337 743
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	147 244 508	0	0	991 021	0	148 235 529	0	0	148 235 529
PROVISIONS A LONG TERME	227 323	0	0	0	0	227 323	0	0	227 323
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	12 196 472	0	0	0	0	12 196 472	0	0	12 196 472
AUTRES ENGAGEMENTS A LONG TERME	64 788	0	0	0	0	64 788	0	0	64 788
TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME	826 079 834	0	0	991 021	0	827 261 824	0	0	827 261 824
SOUS-TOTAL DU PASSIF	953 356 520	8 332 622	45 471	5 508 506	4 787	987 247 825	8 795 213	0	996 043 038
CAPITAL DE DOTATION	44 000 000	300 000	500 000	20 000	124 366	44 824 366	344 000	0	44 000 000
FONDS DE RESERVES	2 145 913	-1 290 874	-521 088	0	1 445 292	1 789 241	4 091 901	4 446 004	2 142 285
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6 866 641	639 553	-4 255	0	497 132	-6 763 630	226 323	41 312	-6 866 641
FONDS PROPRES	-4 722 729	641 322	-529 342	0	1 499 005	-3 852 344	4 118 253	4 486 316	-4 722 356
TOTAL DU PASSIF DU CAPITAL DE DOTATION ET DES FONDS PROPRES	992 633 792	7 991 301	20 129	5 529 406	1 624 166	1 007 797 887	4 486 316	4 486 316	997 726 237



6 LIQUIDITÉS

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont soumis aux taux négatifs sur les comptes courants, pour les dépôts dépassant un certain seuil. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Caisses	998'533	1'452'535
Comptes postaux	13'694	614'723
Comptes-courants bancaires	11'538'472	10'738'858
Liquidités et équivalents de liquidités	12'550'699	12'806'115

Depuis le 1^{er} mars 2010, les tpg ont signé une convention de cash pooling avec l'Etat de Genève. Dans le cadre de cette convention, les tpg disposent d'une ligne de crédit de CHF 15'000'000.

7 DÉBITEURS D'EXPLOITATION

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Clients	28'459'792	26'643'773
Autres créances	1'080'425	1'079'572
Provision pour débiteurs douteux	-1'756'315	-1'668'028
Débiteurs d'exploitation	27'783'901	26'055'317

Les débiteurs d'exploitation ne portent pas intérêt et sont en général payables à échéance de quinze à trente jours. La provision pour débiteurs douteux est constituée pour les débiteurs d'exploitation tiers échus à plus de 30 ou 60 jours. Durant l'exercice 2021, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 2'325'400 (2020 : CHF 2'216'989). Ces pertes sont dues essentiellement aux constats facturés mais jamais honorés (voir note 30).

La valeur comptable des débiteurs d'exploitation correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Sous la rubrique « clients » figure le solde débiteur du compte nostro des tpg auprès de la Caisse Centralisée de l'Etat (CCE). Lorsque la ligne de crédit décrite ci-dessus est utilisée, le solde créditeur de ce compte figure sous la rubrique « Emprunts et dettes à court terme ». Au 31.12.2021 ce compte présente un solde créditeur de CHF 3'714'709 et au 31.12.2020 un solde débiteur de CHF 519'689.



Réconciliation de la provision pour débiteurs douteux :

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Au 1er janvier	1'668'028	1'765'436
Dotation	480'352	204'379
Utilisation	-218'620	-221'540
Reprise	-173'444	-80'247
Provision pour débiteurs douteux	1'756'315	1'668'028

Répartition des débiteurs d'exploitation par échéances :

En CHF	<u>Au 31 décembre 2021</u>			
	Echus à plus de 30 jours	Echus à moins de 30 jours	Non échus	Total
Clients	11'959'704	1'681'482	14'818'606	28'459'792
Perte de valeur	-1'756'315			-1'756'315
Total	10'203'389	1'681'482	14'818'606	26'703'476

En CHF	<u>Au 31 décembre 2020</u>			
	Echus à plus de 30 jours	Echus à moins de 30 jours	Non échus	Total
Clients	13'760'653	2'065'460	10'817'660	26'643'773
Perte de valeur	-1'668'028			-1'668'028
Total	12'092'625	2'065'460	10'817'660	24'975'745

8 STOCKS

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Matériel en magasin	19'446'305	19'460'954
Travaux en cours	416'080	214'958
Stocks	19'862'385	19'675'912

Le stock de matériel en magasin comprend essentiellement les pièces nécessaires à l'entretien courant des véhicules et des distributeurs automatiques de titres de transport pour un montant de CHF 16'783'831 (2020 : CHF 17'119'698), ainsi que du carburant pour un montant de CHF 877'302 (2020 : CHF 554'937).



9 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Comptes courants débiteurs	3'070'996	14'405'683
Prêts et avances au personnel	20'659	14'551
Travaux à facturer	405'994	653'037
Produits à facturer	24'426'792	24'581'705
Charges payées d'avance	2'935'813	1'450'794
Autres actifs circulants	<u>30'860'255</u>	<u>41'105'770</u>

Les autres actifs circulants sont des créances exigibles dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les produits à facturer concernent principalement les droits à rétrocession sur les carburants ainsi que les contributions cantonale (CHF 2'070'000) et fédérale (CHF 9'400'000) complémentaires en lien avec la crise sanitaire (2020 : 2'400'000 et CHF 10'620'489).

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

10.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En CHF

	Terrains, Bâtiments et Installations fixes	Véhicules* et leurs équipements	Autres immobilisations corporelles	Travaux d'investissement en cours	Total
 Valeurs brutes au 01.01.2021	486'598'798	751'276'509	67'969'279	14'436'936	1'319'679'521
Acquisitions	26'438'192	68'117'772	5'291'155	22'431'678	122'278'798
Sorties	-1'480'336	-13'182'938	-7'477'046	0	-22'140'920
Transfert	3'848'178	9'514'500	863'372	-14'254'869	-28'818
 Valeurs brutes au 31.12.2021	516'404'831	816'724'843	68'046'780	22'612'746	1'419'789'180
 Fonds d'amortissement au 01.01.2021	-81'820'885	-384'050'370	-41'000'701	0	-506'871'755
Amortissements	-16'102'582	-31'615'386	-4'194'568	0	-51'912'537
Sorties	1'426'550	11'987'642	7'189'611	0	20'603'803
 Fonds d'amortissement au 31.12.2021	-66'496'716	-403'678'114	-38'006'858	0	-538'180'488
 Valeurs nettes au 31.12.2021	418'908'115	412'046'729	28'041'102	22'612'746	881'608'692
 Valeurs brutes au 01.01.2020	166'556'478	750'741'995	69'507'913	320'007'659	1'266'812'115
Acquisitions	32'251'485	3'238'437	2'593'668	4'254'243	42'337'834
Sorties	-335'539	-4'630'808	-4'566'319	0	-9'532'666
Transfert	298'127'373	1'926'214	9'834'617	-309'825'966	62'237
 Valeurs brutes au 31.12.2020	486'598'798	751'276'509	67'969'279	14'436'936	1'319'679'521
 Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-72'984'280	-356'912'360	-42'287'593	0	-478'434'183
Amortissements	-9'771'993	-29'862'176	-3'227'364	0	-42'862'133
Sorties	335'539	4'624'167	4'464'856	0	9'424'562
 Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-81'820'885	-384'050'370	-41'000'700	0	-506'871'755
 Valeurs nettes au 31.12.2020	404'778'113	367'225'139	28'968'578	14'436'936	812'807'786

(*) Dont acquisition en leasing
Valeur d'assurance incendie

La valeur nette comptable résiduelle des immobilisations corporelles sorties en 2021 de CHF 1'536'517 (2020 : CHF 108'104) est enregistrée dans les charges d'amortissements.

Au 31 décembre 2021, les travaux d'investissement en cours concernent essentiellement 2 tramways et les équipements embarqués pour les véhicules de ligne pour un montant de CHF 17'266'261 (2020 : 7'925'246).

Au 31 décembre 2021, en application de la méthode du degré d'avancement, la part non comptabilisée des investissements en cours liée à la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon et correspondant aux factures non parvenues s'élève à CHF 3'264'555 (2020 : CHF 11'133'285).

La valeur comptable des immobilisations sous contrat de location-financement s'élève à CHF 95'349'449 au 31 décembre 2021 (2020 : CHF 115'370'765).



10.2 PARTICIPATIONS DE TIERS AUX INVESTISSEMENTS

En CHF

	Terrains, Bâtiments et Installations fixes	Véhicules et leurs équipements	Autres Immobilisations corporelles	Travaux d'investissement en cours	Licences et développements Informatiques	Total
Valeurs brutes au 01.01.2021	140'588'785	1'002'456	0'991	802'876	1'049'818	152'944'926
Acquisitions	2'066'363	2'114	0	0	126'012	2'194'489
Sorties	0	0	0	-138'899	0	-138'899
Valeurs brutes au 31.12.2021	161'655'148	1'004'571	0'991	409'977	1'166'830	154'938'516
Fonds d'amortissement au 01.01.2021	-1'398'014	-708'816	-4'260	0	-24'863	-2'135'953
Amortissements	-3'817'147	-698'331	-710	0	-152'366	-4'489'746
Fonds d'amortissement au 31.12.2021	-5'215'161	-1'208'846	-4'970	0	-177'809	-6'603'387
Valeurs nettes au 31.12.2021	148'441'987	997'723	1'421	409'977	991'021	149'236'529
Valeurs brutes au 01.01.2020	1'668'148	990'487	0'991	186'744'081	0	189'399'707
Acquisitions	12'791'832	671'969	0	0	1'043'818	14'497'619
Transfert	138'141'805	0	0	-138'141'805	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2020	148'588'785	1'002'456	0'991	802'876	1'049'818	152'944'926
Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-881'971	-981'941	-3'950	0	0	-1'967'862
Amortissements	-714'143	-316'575	-710	0	-24'863	-1'066'281
Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-1'398'014	-708'816	-4'260	0	-24'863	-2'135'943
Valeurs nettes au 31.12.2020	148'192'771	999'640	2'181	802'876	1'018'965	150'710'883

Au 31 décembre 2021 les travaux d'investissement en cours concernent essentiellement la subvention de l'Union Européenne pour un montant de CHF 354'196 (2020 : CHF553'095).

10.3 AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS

La totalité des avances sur achats d'immobilisations, s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 1'707'351 TVA comprise (2020 : CHF 41'125'070), correspond principalement au versement de l'acompte sur la commande de l'obsolescence du système d'aide et d'information voyageurs. En 2020, les avances sur achats d'immobilisations correspondaient principalement au versement des 9 tramways Stadler et des 23 trolleybus Van Hool (note 10.5).



10.4 VÉHICULES LOUÉS À DES SOUS-TRAITANTS

Dans le cadre des contrats de sous-traitance d'exploitation de lignes, les tpg mettent des véhicules à la disposition de sociétés tierces ; le prix de location de ces véhicules est pris en compte dans l'équilibre financier des contrats de sous-traitance. Les risques et avantages inhérents à ces véhicules n'étant pas transférés aux sous-traitants, ces locations sont considérées comme des locations simples.

Le parc de véhicules mis à disposition des sous-traitants fluctue en fonction des besoins d'exploitation des lignes. A titre indicatif, au 31 décembre 2021, aucun autobus était mis à disposition des sous-traitants (2020 : 0).

10.5 ENGAGEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT

Les engagements à titre d'investissement (engagements hors bilan) attendus sont les suivants :

En CHF		<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Stadler Bussnang AG	Acquisition 9 tramways	0	51'849'000
Fournisseurs du projet CMS En-Chardon	Construction CMS En-Chardon	16'924'898	21'725'086
Ineo Systrans	Projet obsolescence SAEIV embarqué	2'408'033	5'608'183
Ineo Systrans	Projet Arte	959'726	1'335'704
Van Hool	Acquisition de 23 trolleybus Van Hool	0	24'245'818
ENGAGEMENTS		20'292'657	104'763'791
Stadler Bussnang AG	Avance sur acquisition de 9 tramways	0	-29'279'250
Van Hool	Avance sur acquisition de 23 trolleybus Van Hool	0	-7'273'745
Ineo Systrans	Avance sur projet obsolescence SAEIV embarqué	-1'551'409	-1'619'386
./. AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS		-1'551'409	-38'172'381
ENGAGEMENTS NETS		18'741'247	66'591'409

Les engagements liés aux travaux du centre de maintenance secondaire En-Chardon (CMS), mis en service depuis le 26 octobre 2020, correspondent aux derniers travaux restants à effectuer au 31.12.2021.



11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En CHF

	Licences et développements informatiques	Travaux d'investissement en cours	Total
Valeurs brutes au 01.01.2021	41'349'177	2'282'781	43'631'958
Acquisitions	5'576'761	2'765'095	8'341'856
Sorties	-942'792	0	-942'792
Transfert	1'657'365	-1'628'547	28'818
Valeurs brutes au 31.12.2021	47'640'511	3'419'330	51'059'840
Fonds d'amortissement au 01.01.2021	-24'723'331	0	-24'723'331
Amortissements	-7'335'246	0	-7'335'246
Sorties	942'792	0	942'792
Fonds d'amortissement au 31.12.2021	-31'115'785	0	-31'115'785
Valeurs nettes au 31.12.2021	16'524'726	3'419'330	19'944'056
Valeurs brutes au 01.01.2020	38'367'991	3'715'716	42'083'707
Acquisitions	5'530'838	1'925'357	7'456'195
Sorties	-5'845'707	0	-5'845'707
Transfert	3'296'054	-3'358'292	-62'237
Valeurs brutes au 31.12.2020	41'349'176	2'282'781	43'631'958
Fonds d'amortissement au 01.01.2020	-24'571'412	0	-24'571'412
Amortissements	-5'967'822	0	-5'967'822
Sorties	5'815'903	0	5'815'903
Fonds d'amortissement au 31.12.2020	-24'723'331	0	-24'723'331
Valeurs nettes au 31.12.2020	16'625'846	2'282'781	18'908'627

En 2021 aucune valeur nette comptable résiduelle des immobilisations incorporelles sorties est enregistrée dans les charges d'amortissements (2020 : CHF 29'804).



12 PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient 49% d'intérêt dans la société française TP2A SAS et 47% d'intérêt dans la société française Téléphérique du Salève SAS via tpg France Sàrl.

Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Sociétés mises en équivalence non cotées		
TP2A	49%	49%
Téléphérique du Salève	47%	47%
Variations de l'exercice :		
Au 1er janvier	995'264	970'380
Quote-part dans le résultat de l'exercice	56'201	27'729
Dividendes reçus	-37'057	0
Différences de change	-42'529	-2'844
Au 31 décembre	971'879	995'264

Données financières résumées :

Actifs circulants	4'452'093	5'389'011
Actifs immobilisés	188'190	206'728
Total des actifs	4'640'283	5'595'739
Engagements à court terme	2'640'411	3'552'125
Total des passifs	2'640'411	3'552'125
Total des fonds propres	1'999'872	2'043'613
Quote-part dans les fonds propres	971'879	995'264
Total des produits d'exploitation	10'551'276	9'859'910
Résultat net de l'exercice	119'396	55'779
Quote-part dans le résultat	56'201	27'729

13 ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Autres titres	730'920	730'920
Créances à long terme	1'706'099	1'831'726
Actifs financiers à long terme	2'437'019	2'562'646

Les autres titres concernent une participation de 4% détenue dans la société Parking Place de Cornavin SA. Ces titres ne sont pas cotés ni traités de manière active sur un marché ; la technique de valorisation la plus objective qui a été retenue est celle du coût d'acquisition.



En effet, le volume de transactions récentes est trop faible pour prendre en référence leur prix. Même si le prix de transaction est la dernière valeur fiscale connue, il s'agit d'une valorisation non économique. De plus il n'existe pas d'entité directement comparable.

Aucun dividende n'a été perçu en 2021 (2020 : CHF 22'900). En 2020, ils figuraient dans la rubrique des produits financiers (voir note 31).

14 CRÉANCIERS D'EXPLOITATION

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Fournisseurs	21'700'176	20'080'719
Administration fiscale des contributions	-22'221	536'985
Autres créanciers d'exploitation	204'753	832'271
Acomptes de clients	729'999	519'343
Créanciers d'exploitation	<u>22'612'708</u>	<u>21'969'318</u>

Les « Autres créanciers d'exploitation » sont en majorité composés d'organismes d'assurances.

15 AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Produits reçus d'avance	23'358'876	21'659'382
Charges à payer	2'129'631	1'612'678
Comptes courants créanciers	11'779'518	11'268'002
Dettes sociales	10'877'449	12'550'215
Autres engagements à court terme	9'495'222	9'753'644
Autres engagements à court terme	<u>57'640'695</u>	<u>56'843'921</u>

Les « Produits reçus d'avance » concernent principalement les ventes d'abonnements annuels qui sont réparties sur leur durée de validité.



16 PROVISIONS

En CHF	<i>Provisions pour risques</i>	<i>Provisions pour litiges</i>	<i>Allocations</i>	TOTAL 31.12.2021	TOTAL 31.12.2020
	Au 1er janvier	1'536'146	741'045	767'636	3'044'827
Dotations de l'exercice	1'832'022	2'690'600	1'068'035	5'590'658	2'668'129
Utilisations	-650'769	-112'646	-557'364	-1'320'779	-894'669
Montants non utilisés repris	-83'054	-505'438	-210'271	-798'764	-668'645
Au 31 décembre	2'634'345	2'813'561	1'068'035	6'515'942	3'044'827
Dont part à court terme	2'407'022	2'813'561	1'068'035	6'288'619	2'750'222
Dont part à long terme	227'323		0	227'323	294'605
Au 31 décembre	2'634'345	2'813'561	1'068'035	6'515'942	3'044'827

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques concernent une participation financière du fonds amiante de l'UTP. La dotation complémentaire de l'exercice n'est pas détaillée de part la nature du risque.

Les provisions pour litiges et allocations se rapportent à des litiges juridiques en cours et des recours auprès des tribunaux administratifs ainsi qu'à des considérations liées au personnel, pour lesquels la Direction a estimé qu'il était probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les autres litiges ne sont pas provisionnés. De par la nature des cas de litiges et de ces allocations, aucune autre information n'est donnée.

17 EMPRUNTS ET DETTES

17.1 EMPRUNTS ET DETTES BANCAIRES

En CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2021	31.12.2020
Dettes bancaires :				
- Emprunt BCVS - Tranche 2	3.3%	28.11.2025	10'284'352	11'042'124
- Emprunt BCGE - Tranche 1	0.7%	27.05.2025	10'854'182	11'591'363
- Emprunt BCGE - Tranche 2	0.7%	28.11.2025	38'874'630	41'573'661
- Emprunt BCF (ex- DEXIA Crédit Local Dublin)	3.8%	20.12.2027	23'920'485	25'368'874
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	3.6%	30.04.2025	21'170'590	25'748'812
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Ct Foncier de Fr	3.7%	31.12.2038	62'861'991	66'675'159
- Emprunt ZKB - placement privé note au porteur	2.8%	04.04.2023	50'018'541	50'029'663
- Emprunt BCF ATF	2.0%	30.09.2032	17'292'300	18'719'992
- Emprunt BCF ATF	2.5%	30.09.2032	23'047'020	24'950'067
- Emprunt obligataire Crédit Suisse	1.9%	21.05.2035	159'628'351	159'601'283
- Emprunt Crédit Suisse - placement privé	0.8%	24.05.2027	30'000'000	30'000'000
- Emprunt Crédit Suisse - placement privé	0.4%	11.12.2023	20'000'000	20'000'000
- Emprunt UBS - placement privé	0.5%	26.06.2025	20'000'000	20'000'000
- Emprunt Crédit suisse- placement privé	0.2%	19.06.2023	20'000'000	20'000'000
- Emprunt obligataire Crédit Suisse	-0.1%	24.02.2032	100'660'203	100'725'482
- Emprunt Crédit Suisse	0.4%	31.12.2022	71'619'230	20'582'225
- Emprunts à court terme	0.0%	29.01.2021	0	30'000'000
- Emprunt à court terme	-0.2%	28.02.2022	10'000'000	0
- Emprunt à court terme	-0.2%	24.01.2022	10'000'000	0
- Intérêts courus sur emprunts			2'368'539	2'250'912
Produits différés sur crédit-bail			4'871'338	4'619'409
Emprunts et dettes			707'471'751	683'479'025
Dont part à court terme			41'134'007	50'209'957
Dont part à long terme			666'337'743	633'269'066
Emprunts et dettes			707'471'751	683'479'025

Les produits différés sur crédit-bail correspondent aux produits différés relatifs aux opérations de crédit-bail suédois (note 17.2) et crédit-bail français (note 17.3).

Les emprunts suivants bénéficient de la caution simple de l'Etat de Genève en faveur des créanciers :

- La tranche restante auprès de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) échéances 2025.
- Les deux tranches auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) échéances 2025.
- Le financement auprès de la Société Générale et Crédit Foncier de France, échéance 2038.
- Le placement privé auprès de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB), échéance 2023.
- Les deux lignes de financement auprès de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), échéance 2032.
- Les deux titres obligataires auprès du Crédit Suisse, échéances 2032 et 2035.
- Les trois placements privés auprès du Crédit Suisse, échéances 2023 et 2027.
- Le placement privé auprès de l'UBS, échéance 2025.
- Le prêt du Crédit Suisse, en phase de mobilisation, échéance 2037.

La rémunération annuelle de la caution de l'Etat s'élève à 0,125% (2020 : 0,125%) de l'encours et elle est incluse dans les frais bancaires de la rubrique des charges financières (note 31).

La juste valeur des emprunts au 31 décembre 2021 est de CHF 767'115'989 (2020 : CHF 777'194'290).

17.2 CREDIT-BAIL SUÉDOIS

En 2004, les tpg sont entrés dans une transaction de crédit-bail suédois portant sur vingt-et-un tramways. Le bailleur, Skandinaviska Enskilda Banken AB (Publ) (SEB), est devenu propriétaire des véhicules dès leur livraison. Les tpg en sont locataires. Le crédit-bail comporte une option d'achat à la dix-huitième année. Si cette option n'est pas levée, ce crédit-bail terminera en décembre 2041.

Le produit dégagé lors de cette transaction de cession-bail est différé et réparti dans le compte de résultat sur dix-huit ans (note 17.1), le montant résiduel au 31 décembre 2021 est de CHF 131'794 (2020 : CHF 326'325).

A la date de réalisation de la transaction, afin que la banque suédoise puisse garantir les obligations des tpg au titre du crédit-bail, les tpg ont déposé auprès de cette dernière un montant suffisant pour assurer les paiements dus au titre des loyers.

L'encours de ce dépôt, et respectivement de l'engagement au 31 décembre 2021, s'élève à SEK 578'898'665, soit l'équivalent de EUR 62'235'777 au taux historique SEK/EUR de la transaction (2020 : SEK 587'396'697 et EUR 63'150'286). L'encours converti au taux de clôture 2021 est CHF 64'485'600 (2020 : CHF 67'262'985).

Les tpg ont donné délégation de paiement à la banque suédoise pour régler les loyers par compensation du dépôt.

Les vingt-et-un tramways sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisation. La contrepartie comptable de ces véhicules correspond aux emprunts à long terme levés lors de la transaction, auprès de la Banque Cantonale de Genève. Afin de refléter la substance économique de cette transaction, l'engagement du crédit-bail a été compensé avec les dépôts de garantie (compensation au bilan des montants du dépôt et de l'engagement crédit-bail).



Le tableau ci-dessous représente l'échéancier de paiements du crédit-bail suédois, converti en CHF au taux clôture :

En CHF	Au 31 décembre 2021			Total
	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Capital	984'861	9'120'165	54'380'574	64'485'600
Intérêts	2'494'429	11'596'321	16'178'885	30'269'635
Loyers du crédit-bail suédois	3'479'290	20'716'486	70'559'458	94'755'235

En CHF	Au 31 décembre 2020			Total
	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Capital	973'112	7'575'502	58'714'371	67'262'985
Intérêts	2'597'705	11'431'532	19'648'901	33'678'138
Loyers du crédit-bail suédois	3'570'818	19'007'034	78'363'271	100'941'123

17.3 CRÉDIT-BAIL FRANÇAIS

Courant 2008, deux transactions de crédit-bail français ont été signées par les tpg ; la première portant sur cent treize autobus et la seconde sur dix-huit tramways.

Concernant le premier financement, l'investisseur, la banque DEXIA Crédit Local, a versé, via l'entité spécialement constituée GENEBUS, les fonds en une fois à la date de réalisation de la transaction (avril 2008). Le crédit-bail a une durée de vie de seize ans et demie à compter de la fin de la période de livraison et comporte une option d'achat la dernière année. En 2021, l'option d'achat a été exercée et le paiement est étalé jusqu'à la fin de la durée de vie initiale du contrat.

Le deuxième financement a été levé en septembre 2008, auprès de deux banques françaises, la Société Générale et le Crédit Foncier de France via l'entité spécialement constituée SOGETRAM, pour la commande de dix-huit tramways dont la livraison a débuté au dernier trimestre 2009 et s'est terminée en juin 2010. Le crédit-bail a une durée de vie de trente ans et comporte une option d'achat exerçable dès la onzième année. Une restructuration a eu lieu en 2021 et a dégagé un produit supplémentaire à différer jusqu'à la fin du contrat.

Dans les deux cas, un contrat de nantissement garantit aux tpg la pleine jouissance des véhicules. Une délégation de paiement juridiquement validée permet aux tpg de compenser les flux liés à la cession-bail et de ne garder comme seule obligation qui est le remboursement de la dette en francs suisses. Depuis 2021, ce nantissement est dissout pour le crédit bail avec GENEBUS, puisque l'option d'achat a été levée.

Le produit dégagé lors de ces transactions de crédit-bail est différé et réparti dans compte de résultat sur la durée des contrats (note 17.1). Le montant résiduel au 31 décembre 2020 des produits dégagés par ces transactions était de CHF 4'293'083. Avec la dissolution du produit différé du crédit bail avec GENEBUS, et le produit supplémentaire généré par la restructuration du crédit bail avec SOGETRAM, le montant résiduel au 31.12.2021 est de CHF 4'739'544.

Pour ces deux transactions, les véhicules sont comptabilisés au bilan des tpg à titre d'immobilisations. La contrepartie comptable correspond à la dette à long terme levée lors de la transaction. Ceci reflète dès lors la substance économique.



Le tableau ci-dessous représente l'échéancier de paiements des financements liés à la transaction de crédit bail français restante avec SOGETRAM (2021) et aux deux transactions (2020) :

En CHF	Au 31 décembre 2021			
	< 1an	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	0	0	0	0
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	4'161'468	20'660'346	38'040'176	62'861'990
- Charges financières futures	2'321'367	7'925'475	9'809'783	20'056'625
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	6'482'835	28'585'822	47'849'958	82'918'615
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	0	0	0	0
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	4'161'468	20'660'346	38'040'176	62'861'990
Paiements minimaux au titre de la location	4'161'468	20'660'346	38'040'176	62'861'990
Dont part à court terme				4'161'468
Dont part à long terme				58'700'522
Paiements minimaux au titre de la location				62'861'990

En CHF	Au 31 décembre 2020			
	< 1an	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'578'222	21'170'590	0	25'748'812
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'813'170	19'010'235	43'851'755	66'675'160
- Charges financières futures	3'331'620	10'109'149	11'465'689	24'906'457
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	11'723'011	50'289'974	55'317'443	117'330'429
- Financement GENEBUS, DEXIA Crédit Local Paris	4'578'222	21'170'590	0	25'748'812
- Financement SOGETRAM, Société Générale et Crédit Foncier de France	3'813'170	19'010'235	43'851'755	66'675'160
Paiements minimaux au titre de la location	8'391'392	40'180'825	43'851'755	92'423'972
Dont part à court terme				8'391'392
Dont part à long terme				84'032'580
Paiements minimaux au titre de la location				92'423'972

17.4 FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE MAINTENANCE

L'emprunt obligataire levé en mai 2015 à coupon de 0,9% sur 20 ans sert à financer le projet CMS En-Chardon. Le montant nominal du titre est de CHF 160 millions, correspondant au montant garanti par la loi (L10834).

Sur ce financement, un instrument dérivé de couverture avait été mis en place, en fixant le taux sur une durée de 20 ans appliqué sur 50% du notionnel de l'emprunt. Le dénouement de cet instrument dérivé lors de l'émission de l'emprunt, en 2015, a conduit à un paiement de CHF 25'300'000, le taux fixé sur



le 50% du notionnel de l'emprunt étant plus élevé que le taux spot au jour du fixing. Ce montant a été comptabilisé dans les fonds propres et est amorti sur la durée de l'emprunt.

L'emprunt obligataire est évalué au coût amorti. La méthode de valorisation de cet emprunt obligataire au coût amorti génère un taux effectif de 1,9%.

18 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL

18.1 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES RETRAITES

Le tableau ci-dessous présente la situation financière de la FPTPG. La FPTPG établit ses comptes selon les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Aucun engagement n'a été reconnu dans les états financiers consolidés des tpg (voir note 3.15).

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Total de la fortune de prévoyance disponible (selon art. 44 OPP2)	670'432'182	621'338'937
Total des engagements de prévoyance	820'361'256	775'606'166
- dont engagements de prévoyance envers les actifs (y.c.longévité)	409'724'179	383'693'986
- dont engagements de prévoyance envers les pensionnés (y.c.provision techniques pour longévité et risque)	410'637'077	391'912'180
Découvert selon art. 44 OPP2 (sans financement mixte)	(149'929'074)	(154'267'229)
Degré de couverture selon art. 44 OPP2	81.72%	80.11%
Degré de couverture des engagements des retraités	100.00%	100.00%
Degré de couverture des engagements des actifs hors RFV	51.35%	50.27%
Capital de la fondation, fonds libres / (découvert)	0	0

L'effectif des assurés actifs est de 2'192 personnes au 31 décembre 2021 (2020: 2'165), pour un effectif total de 3'300 personnes (2020 : 3'246). Les cotisations de l'employeur comptabilisées dans les frais de personnel s'élèvent à CHF 26'763'092 (2020 : CHF 26'379'744).

Les données présentées ci-dessous ne sont données qu'à titre d'information dans un souci de transparence.

Les estimations présentées ont été calculées sur la base des conditions du plan en primauté des prestations qui intègre les éléments suivants :

- Une primauté de cotisation sur la somme revalorisée des salaires cotisants
- Un taux de cotisation de l'employeur à 21,5%
- Une durée d'assurance cible à 41 ans et l'âge terme de la retraite à 64 ans



Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0.35%	0.15%
Augmentation future des salaires	0.53%	0.53%
Augmentation future des rentes	0.00%	0.00%
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	0.35%	0.15%
Taux de rotation	2.10%	2.10%
Probabilités de sortie	Expertise 2019	Expertise 2019
Tables techniques	LPP 2015 majorées / LPP 2020 G	LPP 2015 majorées / LPP 2020 G

Les hypothèses au début de l'année 2022 (1^{er} janvier 2022) ont été utilisées pour calculer les engagements de prévoyance à la fin de l'exercice 2021 ainsi que pour les dépenses provisoires de l'exercice budgétaire 2022.

Les calculs ont été effectués à la date de référence 31 décembre 2021, pour chaque employé sur une base individuelle.

En application de la norme IPSAS 39, le taux de rendement attendu au 31 décembre 2021 est équivalent au taux d'actualisation.

La charge de prévoyance qui devrait être comptabilisée dans le compte de résultat, dans le cadre de l'application de la norme IPSAS 39, se présente ainsi :

En CHF	2021	2020
Coût du service total	54'319'790	44'270'677
Coût de l'intérêt	1'806'624	3'549'809
Rendement attendu sur la fortune de prévoyance	(935'080)	(1'481'822)
Amortissement des (gains)/pertes actuariel(le)s	(85'524'963)	(20'014'692)
Amortissement du montant de transition	-	-
Amortissement de coûts du service liés à des changements passés	-	1'913'618
Effets dus à des modifications du plan de prévoyance	-	-
Contributions des employés (sans rachats)	(11'772'668)	(11'600'695)
Total de la charge de prévoyance du groupe	-42'106'297	16'636'895

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies selon IPSAS 39, en montrant séparément les effets attribuables aux éléments suivants :

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur actualisée de l'obligation au début de l'exercice	1'221'389'022	1'200'334'669
Coût du service de l'employeur	42'547'122	32'669'982
Coût de l'intérêt	1'806'624	3'549'809
Cotisations des participants au régime	12'328'322	11'934'960
(Gain) / Perte actuarielle	(36'540'007)	7'441'481
Prestations versées	(39'777'108)	(34'541'879)
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice	1'201'753'975	1'221'389'022



Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des actifs du régime :

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	621'338'937	492'486'884
Rendement attendu des actifs	935'080	1'481'822
Profit / (perte) actuariel	48'984'956	25'542'555
Cotisations de l'employeur	26'621'995	124'434'595
Cotisations des participants au régime	12'328'322	11'934'960
Prestations versées	(39'777'108)	(34'541'879)
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	670'432'182	621'338'937
Rentabilité effective des actifs du régime	49'920'036	27'024'377

Les taux de rendement attendus par catégorie d'actifs sont déterminés par référence aux indices boursiers pertinents. Le taux de rendement attendu global de 2,25% pour 2021 (2020 : 2,25%) est obtenu par pondération des taux par catégorie en fonction de leur poids dans le total des investissements du portefeuille. Le rendement moyen effectif des actifs du régime pour l'exercice 2021 se situe à 7,72% (2020 : 4,85%).

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime définie avec les actifs et passifs qui auraient dû être comptabilisés au bilan selon IPSAS 39. Les simulations sont effectuées depuis la première application d'IPSAS 25 au 1^{er} janvier 2011 avec des gains et pertes actuariels nuls.

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeur actualisée des engagements de prévoyance	1'201'753'975	1'221'389'022
Juste valeur des actifs du régime	(670'432'182)	(621'338'937)
Insuffisance d'actifs	531'321'793	600'050'085

L'engagement de prévoyance qui devrait être présenté au bilan évolue ainsi entre les deux exercices :

En CHF	2021	2020
Insuffisance d'actifs à l'ouverture	600'050'085	707'847'785
Charge de prévoyance de l'exercice	(42'106'297)	16'636'895
Cotisations de l'employeur durant l'exercice	(26'621'995)	(124'434'595)
Insuffisance d'actifs à la clôture	531'321'793	600'050'085



Les grandes catégories d'actifs du régime, exprimées en pourcentage du total de la juste valeur des actifs du régime, sont les suivantes :

	01.01.2022	01.01.2021
Liquidités	3.06%	3.89%
Obligations, dépôts à terme et créances	26.36%	26.34%
Actions	28.76%	28.51%
Immobilier	32.58%	32.34%
Fonds alternatifs	8.63%	8.90%
Autres	0.61%	0.02%
Total	100%	100%

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des tpg ne détient pas d'instruments financiers émis par les tpg ni de bâtiments qui seraient utilisés par les tpg.

D'après la meilleure estimation de l'employeur, les cotisations attendues en 2022 représentent CHF 26'763'092 pour la part employeur et CHF 11'835'063 pour la part employés.

18.2 ENGAGEMENTS CONCERNANT LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements au titre des autres avantages aux employés sont calculés avec une hypothèse de taux d'escompte à 0,30% (2020 : 0,10%) et correspondent à l'attribution de primes d'ancienneté aux actifs.

Au 31 décembre 2021, le montant de l'engagement concernant uniquement les actifs est évalué à CHF 12'196'472 (2020 : CHF 12'272'144). La variation de l'engagement est comptabilisée dans les charges de personnel (note 25).

19 CAPITAL DE DOTATION

En application des dispositions de l'article 3 LTPG, le capital de dotation des tpg fourni par l'Etat de Genève est de CHF 44'000'000. Cette dotation, nominative et inaliénable, est inscrite au bilan des tpg sous la rubrique : « Capital de dotation ».

Le capital de dotation porte intérêt annuellement équivalent au taux de la dette moyenne de l'Etat de l'année précédente, soit 1,50% pour 2021 (2020 : 1,75%).

20 FONDS DE RÉSERVES

Selon le Contrat de prestations 2020-2024, les tpg sont responsables de leurs résultats. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au Contrat de prestations, le résultat annuel est réparti entre l'Etat de Genève et les tpg comme suit : 75% sur la rubrique "Part de subventions non dépensées" en faveur des tpg et 25% sur la rubrique "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" en faveur de l'Etat. A l'échéance du Contrat (31 décembre 2024), les tpg conservent définitivement l'éventuel solde du compte de réserve "Part de subventions non dépensées", tandis que l'éventuel solde de la réserve "Subventions non



dépensées à restituer à l'échéance du contrat" est rétrocedé à l'Etat de Genève. A l'échéance du contrat, les tpg assumeront leurs éventuelles pertes reportées.

Au 31 décembre 2021, le solde du compte "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat" présente un solde débiteur de CHF 3'513'002 (2020 : CHF 1'795'842).

20.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'affectation du résultat tpg est effectuée au moment de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration sur la base des dispositions légales.

En CHF	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Résultat net de l'exercice du Groupe	-6'868'641	-7'183'367
./. Affectation aux Réserves part tpg de subventions non dépensées	-5'151'481	-5'387'525
./. Affectation aux Réserves part Etat de subventions non dépensées	-1'717'160	-1'795'842
Soldes à affecter	-6'868'641	-7'183'367

Les montants sont validés par le Conseil d'administration pour les attributions prévues à l'article 22 du Contrat de prestations 2020-2024 pour l'année 2021.

20.2 ECARTS DE CONVERSION

Cette rubrique est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers de la filiale étrangère TPG France.

20.3 PERTES DIFFÉRÉES SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Le dénouement de l'instrument dérivé de couverture lors de l'émission de l'emprunt obligataire a conduit à un paiement de CHF 25'300'000 en mai 2015, le taux fixé sur le 50% du notionnel de l'emprunt étant plus élevé que le taux spot au jour du fixing. Ce montant a été comptabilisé dans les fonds propres rétrospectivement à 2015 et est amorti sur la durée de l'emprunt, échéant en 2035.

21 REVENUS DES TRANSPORTS

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus de transports unireso, net	98'211'432	97'380'768
Revenus de transports Léman Pass, net	9'132'213	7'232'034
Revenus de transports – tpg	7'413'547	6'173'342
Autres revenus de voyageurs	7'039'290	5'064'538
Total	121'796'482	115'850'683

Les « Revenus de transports unireso, net » et les « Revenus de transports Léman Pass, net » représentent la part revenant aux tpg des titres de transport et abonnements vendus par les communautés tarifaires unireso et Léman Pass, y compris le calcul du lissage des abonnements annuels. Les revenus de transports tpg sont des prestations de transports directement vendues par les



tpg. Les autres revenus de voyageurs contiennent surtout les revenus du contrôle des titres de transport.

22 CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE GENÈVE

22.1 CONTRIBUTION REÇUE DIRECTEMENT

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Enveloppe budgétaire trafic d'agglomération et desserte complémentaire	235'294'625	220'953'166
Compensation trafic régional	16'775'375	16'711'243
Contributions droits de sillon et d'usage	14'052'795	13'759'000
Total	266'122'795	251'423'409

La contribution de l'Etat de Genève s'inscrit dans le cadre du Contrat de prestations (voir note 1.6.2 hors contributions non monétaires).

Par ailleurs, la rubrique « Enveloppe budgétaire trafic d'agglomération et desserte complémentaire » inclut une enveloppe complémentaire exceptionnelle de CHF 20'000'000 en relation avec la crise sanitaire de l'année 2021, dont CHF 2'070'000 ont été comptabilisés en « Produits à encaisser ».

Une contribution annuelle complémentaire d'un montant de CHF 14'052'795 (2020 : CHF 13'759'000) est octroyée en contrepartie de la charge monétaire du droit d'utilisation des infrastructures aériennes et au sol.

En 2021, la contribution non-monnaire non-comptabilisée liée au droit de superficie s'élève à CHF 440'707 (2020 : CHF 440'707).

22.2 CONTRIBUTION REÇUE VIA LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE UNIRESO

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Indemnités dues à l'introduction de la CTI	39'498'914	38'822'761
Participations financières aux frais Unireso	535'140	631'610
Total	40'034'054	39'454'371

La rubrique « Indemnités dues à l'introduction de la CTI » inclut la part tpg pour la participation financière de l'Etat de Genève suite à l'introduction de la baisse tarifaire pour un montant de CHF 8'881'661 (2020 : CHF 8'729'623).

23 CONTRIBUTION DE LA CONFÉDÉRATION

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Contribution fédérale aux lignes régionales	6'544'555	7'159'716
Rétrocession des droits sur carburant	3'824'783	4'345'947
Autres contributions fédérales	9'272'422	10'299'493
Total	19'641'760	21'805'156

La rubrique « Autres contributions fédérales » inclut l'estimation de l'enveloppe complémentaire exceptionnelle à recevoir de l'Office Fédéral des Transports pour un montant de CHF 9'400'000 (2020 : CHF 10'299'493) en relation avec la crise sanitaire. Ce montant, estimé conformément art 28, al 1bis et 2bis LTV, correspond à l'enveloppe complémentaire exceptionnelle au titre du trafic local. En 2020, la rubrique « Contribution fédérale aux lignes régionales » incluait l'estimation de l'enveloppe complémentaire exceptionnelle au titre du trafic régional pour un montant de CHF 320'996.

24 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits de publicité	6'707'371	7'256'015
Travaux facturés à des tiers	3'849'747	4'384'232
Autres produits d'exploitation	2'964'948	2'910'995
Production immobilisée	466'835	1'373'456
Amortissements des participations de Tiers	4'469'745	1'056'281
Total	18'458'646	16'980'978

Les amortissements liés aux participations de Tiers aux investissements sont comptabilisés sous la rubrique « Amortissements des participations de Tiers ».

Sous la rubrique « Travaux facturés à des tiers » figurent principalement les refacturations de main d'œuvre du Département des Infrastructures (DI) et du CEVA.

Sous la rubrique « Autres produits d'exploitation » figurent principalement des indemnités pour dommages pour un montant de CHF 981'065 (2020 : CHF 1'245'659), des facturations de prestations pour un montant de CHF 674'257 (2020 : CHF 664'319), des locations pour un montant de CHF 636'542 (2020 : CHF 459'823) et des commissions de vente pour un montant de CHF 232'058 (2020 : CHF 234'855).

25 FRAIS DE PERSONNEL

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Rémunération des collaborateurs	214'879'098	212'274'884
Charges sociales	46'364'688	46'356'077
Avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites	-10'303	509'953
Autres frais de personnel	6'408'635	5'604'581
Frais de personnel	267'642'118	264'745'496

Le nombre moyen de collaborateurs du Groupe s'élève à 2'132 en 2021 (2020 : 2'100).

La cotisation des salariés actifs est fixée à 31%, répartie à 9,5 % à la charge des salariés et 21,5 % à la charge des tpg.

26 FRAIS DE VÉHICULES

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Carburant et énergie de traction	14'508'641	12'984'323
Pneus	995'292	828'228
Autres frais de véhicules	19'388'563	17'292'447
Total	34'892'495	31'104'998

Le poste « Autres frais de véhicules » comprend principalement le matériel pour l'entretien des véhicules de lignes pour un montant de CHF 14'833'925 (2020 : CHF 12'840'184) et les coûts kilométriques relatifs à la LCC (Contrat de maintenance) pour un montant de CHF 3'575'658 (2020 : CHF 4'105'302).

27 FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Frais de bâtiments	6'921'427	6'262'274
Frais des installations fixes	17'552'418	17'152'593
Total	24'473'844	23'414'867

Sous la rubrique « Frais des installations fixes » sont comptabilisés les droits d'utilisation des infrastructures aériennes et au sol pour un montant de CHF 15'735'350 (2020 : CHF 15'284'064) (voir note 22). L'augmentation est liée à la mise en service de la ligne de tramway transfrontalière 17.



A titre d'information, la valeur calculée du droit de superficie par l'Etat de Genève au titre de l'exercice 2021 s'élève à CHF 440'707 (2020 : CHF 440'707).

28 SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT

Les tpg ont signé des contrats de sous-traitance avec des sociétés chargées de l'exploitation de lignes de transport public.

La plupart de ces contrats contiennent une clause de reconduction. Les tpg sont engagés vis-à-vis des sous-traitants pour des durées variables allant jusqu'en décembre 2024. En général, les contrats peuvent être revus en cas de modification du Contrat de prestations liant les tpg à l'Etat de Genève.

L'article 1 LTPG limite la capacité des tpg à sous-traiter l'exploitation de lignes de transport au maximum à 10% des charges totales.

29 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Amortissements sur immobilisations corporelles	54'985'571	43'108'146
Valeur nette des immobilisations cédées	-1'536'517	-137'908
Amortissements sur immobilisations incorporelles	7'335'246	5'997'626
Dévaluation sur stocks	396'176	45'635
Total des dotations aux amortissements	<u>61'180'476</u>	<u>49'013'498</u>

30 PERTES SUR CONSTATS ET DÉBITEURS

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Provisions sur débiteurs	56'630	-104'122
Variations de valeurs et créances	2'095'600	1'640'198
Total	<u>2'152'230</u>	<u>1'536'076</u>

Les variations de valeurs et créances correspondent essentiellement aux pertes sur constats (note 7).



31 RÉSULTAT FINANCIER

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Intérêts sur capital de dotation	660'000	770'000
Intérêts c/c bancaires	2'502	3'773
Intérêts sur emprunts	10'699'798	8'657'953
Frais bancaires	1'600'133	1'360'842
Pertes de change	1'079'143	769'879
Autres charges financières	1'482'737	745'785
Charges financières	15'524'312	12'308'232

Depuis la mise la date de mise en exploitation du Centre de maintenance En-Chardon, le 26 octobre 2020, la totalité de la charge financière de l'emprunt obligataire n'est plus activée, mais comptabilisée dans la rubrique des intérêts sur emprunts, au taux effectif du financement de 1,9%.

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Intérêts sur placements bancaires	1'151'440	929'610
Dividendes	0	22'900
Gains de change	952'993	550'856
Escompte sur factures fournisseurs	32'223	153'102
Autres produits financiers	36'978	18'320
Produits financiers	2'173'633	1'674'788

32 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

32.1 ETAT DE GENÈVE

Les tpg sont engagés dans un grand nombre de transactions avec l'Etat de Genève, réciproques ou non :

- Les tpg reçoivent des subventions à des titres divers (voir note 22).
- Les tpg rétrocèdent des montants à l'Etat de Genève dans le cadre des dispositions légales applicables (voir note 20.1).
- Les tpg bénéficient de la caution simple de l'Etat de Genève pour une partie de ses emprunts (voir note 17).
- Les tpg rémunèrent le capital de dotation au taux moyen de la dette cantonale de l'année précédente (voir note 31).

Diverses transactions interviennent dans le cadre normal de l'activité des tpg ; ces transactions sont le plus souvent conclues à un prix qui couvre le coût de la prestation pour l'une ou l'autre des parties.



Les transactions les plus significatives sont présentées ci-après :

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Subventions reçues*	266'122'795	251'423'409
Subventions Unireso	40'034'054	39'454'371
./. Intérêt sur le capital de dotation	-660'000	-770'000
./. Paiements à l'Etat de frais de garantie	-793'769	-732'370
Total	304'703'080	289'375'410

* Hors subventions non-matérielles et subventions d'investissements

32.2 ETAT DE GENÈVE, DI

Selon le Contrat de prestations 2020-2024, chaque année une enveloppe - basée sur les travaux effectifs facturés - est attribuée aux tpg pour l'entretien des infrastructures.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en charge d'investissements par l'Etat de Genève, des charges de fonctionnement (entretien et amélioration des infrastructures aériennes et au sol) sont facturées au DI. Elles se montent au 31 décembre 2021 à CHF 8'406'341 (2020 : CHF 7'355'991) et représentent principalement les refacturations à l'identique.

32.3 DIRIGEANTS DES TPG

La rémunération des dirigeants des tpg se présente comme suit :

En CHF	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120'000	120'000
Rémunération du Conseil d'administration hors Présidence Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	471'542 19.5	472'167 19.5
Rémunération du Directeur général <i>dont salaire variable et primes</i>	350'332 0	381'149 32'186
Rémunération du Collège de Direction hors DG <i>dont salaire variable et primes</i>	1'810'574 0	1'946'141 96'687
Nombre de directeurs hors DG	6.83	7.00
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	304'552	330'714
Rémunération la plus basse au sein des directeurs	238'666	237'727
Rémunération totale en CHF	2'752'448	2'919'457

Les salaires variables et les primes sont constitués uniquement de primes sur atteinte d'objectifs. Depuis juillet 2009, elles étaient limitées au directeur général et aux directeurs. A compter de l'exercice 2020 les primes sur atteinte d'objectifs n'existent plus et une adaptation de la rémunération a été opérée en conséquence.



L'exercice 2020 a été particulier car il a vu à la fois le versement des primes sur les objectifs atteints en 2019 (toujours payées l'année suivante) et la modification des salaires fixes compte tenu de la disparition des primes ; l'exercice 2021 montre un retour aux niveaux antérieurs.

Concernant la prévoyance professionnelle, tous les salariés des tpg y compris les dirigeants sont assurés aux mêmes conditions auprès de la Fondation de prévoyance des tpg

32.4 AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées par les tpg avec d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

33 COMMUNAUTÉS TARIFAIRES UNIRESO ET LÉMAN PASS

La Communauté tarifaire unireso est régie par un contrat de prestations conclu entre les tpg, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Société des mouettes genevoises (SMGN) d'une part et l'Etat de Genève d'autre part.

La Communauté tarifaire Léman Pass regroupe un partenariat de plus de 10 opérateurs, dont principalement les suivants : les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), les Transports publics genevois (tpg), la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN), les Transports publics de la Région Nyonnaise SA (TPN), SNCF Mobilités (SNCF), les Transports publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A), la Régie départementale des transports de l'Ain (RDTA), la Société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), la Société des transports de l'agglomération thononaise (STAT) et Transdev Haute-Savoie.

Aucune Communauté tarifaire ne dispose de capitaux propres . Les subventions unireso et les produits du transport unireso sont reversés aux partenaires selon une clé de répartition dynamique calculée à 89.19% pour les tpg (2020 : 90,23%). Les produits du transport Léman Pass sont répartis selon différentes clés de répartition et reversés aux différents partenaires en CHF et en EUR.

Le Groupe n'intègre dans ses comptes que la part des produits et des charges lui revenant proportionnellement.

La gestion des deux communautés tarifaires est attribuée à la société GCT Sàrl, filiale à 100% des tpg.



Les principales données financières relatives aux communautés tarifaires peuvent être résumées comme suit :

En CHF	2021	2020
Ventes tpg de titres de transport unireso	105'452'653	96'042'999
Ventes tpg de titres de transport Léman Pass	7'778'867	7'032'850
Total	113'231'520	103'075'849
Part tpg sur les revenus du transport unireso	98'211'432	97'380'768
Part tpg sur les subventions unireso	40'034'054	39'454'371
Part tpg sur les revenus du transport Léman Pass	9'132'213	7'232'034
Total	147'377'700	144'067'174

La rubrique « Part tpg sur les revenus du transport » est constituée des revenus du transport comptabilisés, hors taxes avec lissage des abonnements annuels.

34 CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Le tableau suivant présente les garanties données par des tiers aux tpg :

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2021	31.12.2020	Échéance
En CHF						
BCGE - Genève	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	49'737'005	53'175'401	27.05.2025
BCVS - Sion	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	10'808'514	11'607'029	28.11.2025
SOGETRAM - Paris (F)	Financement	Caution simple	Etat de Genève	97'406'232	101'885'660	31.12.2038
ZKB - Zurich	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	52'730'040	54'095'060	04.04.2023
BCF - Fribourg	Financement LT	Caution simple	Etat de Genève	40'339'312	43'670'051	30.09.2032
Crédit Suisse	Emission obligataire	Caution simple	Etat de Genève	160'000'000	160'000'000	21.05.2035
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	30'000'000	30'000'000	24.05.2027
UBS	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	26.06.2025
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	11.12.2023
Crédit Suisse	Plact privé	Caution simple	Etat de Genève	20'000'000	20'000'000	19.06.2023
Crédit Suisse	Emission obligataire	Caution simple	Etat de Genève	100'000'000	100'000'000	24.02.2032
Crédit Suisse	Emprunt LT	Caution simple	Etat de Genève	71'619'230	20'582'225	31.12.2037
				672'640'333	635'015'426	



Ci-dessous les garanties données par les tpg :

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2021	31.12.2020	Échéance
En CHF						
Ville de Genève	Location WC aux arrêts	Garantie loyer	BCGE	1'941	1'941	indéterminée
Ville de Genève	Terrain Bois des Frères	Garantie loyer	BCGE	7'059	7'059	indéterminée
Ville de Genève	Location kiosque Rive (07.04.1998)	Garantie loyer	BCGE	2'400	2'400	indéterminée
Ville de Genève	Location local de repos	Garantie loyer	BCGE	2'004	2'004	indéterminée
Office Cantonal de l'Emploi	Location de services	Caution simple	BCGE	100'000	100'000	indéterminée
Chemin de fer fédéraux	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	44'250	44'250	indéterminée
Chemin de fer fédéraux	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	30'894	30'894	indéterminée
Sauvlin Schmidt SA	Location local commercial	Garantie loyer	BCGE	8'885	8'885	indéterminée
CHF				197'434	197'434	

Tiers bénéficiaire	Type de contrat	Type de garantie	De la part de	31.12.2021	31.12.2020	Échéance
En SEK (note 17.2)						
SEB Finans	Dépôt lié au crédit-bail suédois	Garantie de paiements	Skandinaviska Enskilda Banken AB	850'319'019	881'502'389	30.06.2041

35 ENGAGEMENTS

35.1 ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le Groupe est engagé dans divers contrats de bail, principalement pour des locaux et des équipements de bureaux.

Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de contrats non résiliables sont les suivants :

En CHF	2021 Paiements minimaux	2020 Paiements minimaux
Moins d'un an	229'584	229'584
Plus d'un an mais moins de cinq ans	309'967	539'551
Total des paiements minimaux	539'551	769'135

Les loyers comptabilisés au compte de résultat se montent à CHF 256'278 (2020 : CHF 263'799).

35.2 ENGAGEMENTS D'ACHAT DE CARBURANT

En date du 07 mai 2021, les tpg se sont engagés dans l'approvisionnement en stock carburant pour la période de mai 2021 à mai 2023. La quantité fixée est de 12'000'000 litres pour un montant engagé de CHF 15'456'000 (2020 : CHF 5'040'000 pour 4'500'000 litres).

36 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques aux tpg s'inscrit dans une démarche globale et transversale. Son Système de Contrôle Interne est construit conformément à la LTPG, à la LGAF, à la LSGAF, ainsi qu'aux propres règlements en matière de gouvernance définie par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des risques des tpg, décrivant les objectifs et l'application des principes de la gestion des risques, est validée par le Conseil d'administration des tpg. Son application est mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution du périmètre de l'entreprise. La dernière mise à jour, validée par la Direction le 14 mai 2019, est liée à l'évolution de la durée des contrats de prestations avec l'Etat de Genève passant de 4 à 5 ans.

Le suivi des risques stratégiques, opérationnels et financiers, cotés de manière standardisée au sein de l'entreprise, est fait à travers un tableau de bord par des indicateurs mensuels permettant à la Direction de prendre des mesures en cas de nécessité et d'en informer le Conseil d'administration.

Le reporting des risques majeurs est remis trimestriellement en alternance au Conseil d'administration et à la Commission Audit et Finances. Un reporting annuel des risques majeurs est également transmis au responsable des risques de l'Etat de Genève après consolidation auprès de notre département de tutelle, le Département des Infrastructures.

Les deux principaux risques financiers majeurs identifiés à fin 2021, tout comme à fin 2020, s'articulent autour de l'incertitude des impacts à moyen terme de la crise sanitaire sur les produits du transport, et qu'en cas de déséquilibre budgétaire, le surendettement structurel des tpg va s'aggraver.

Dans le cadre de leurs activités opérationnelles, les tpg sont exposés à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières des tpg.

Les tpg ne recourent que de manière très limitée aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques, uniquement dans le cadre de transactions d'actifs ou passifs ou de transactions anticipées, en accord avec les politiques susmentionnées.

Le risque de marché provient essentiellement de la fluctuation des monnaies étrangères et des taux d'intérêts.

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. Les tpg ne sont pas exposés à de fortes concentrations de risque de crédit sur ses disponibilités ni sur ses créances commerciales, lesquelles sont réparties sur différents réseaux.

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré en limitant l'exposition à de tels instruments financiers et en faisant coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie. De par son entité contrôlante, les tpg n'escomptent pas de difficulté de refinancement.

Depuis l'entrée en force de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), la LTPG ne régule plus les emprunts des tpg, mais leurs garanties y relatives doivent être autorisées par le Conseil d'Etat pour les montants inférieurs à CHF 50 millions ; l'autorisation du Grand Conseil est nécessaire pour les montants dépassant les CHF 50 millions.

36.1 RISQUE DE CRÉDIT

Les tpg ne sont pas exposés à un risque de concentration des débiteurs, de par la diversification de ces derniers (en nombre et nature).

Le risque de crédit des tpg est limité d'une part par la relative bonne notation financière de son principal contributeur, l'Etat de Genève (note 36.2) et d'autre part par un suivi régulier des paiements des débiteurs. En cas de retard, la plateforme de ventes de titre de transport peut être interrompue en ligne de façon immédiate. Enfin, les nouveaux clients sont soumis au préalable à une analyse de solvabilité.

Les prêts accordés au personnel sont garantis par la déductibilité de leur remboursement du versement mensuel du salaire.

Les transactions sur les titres et instruments dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées.

Les tpg ne sont pas exposés à un risque de crédit sur les liquidités, car les dépôts bancaires servent à effectuer des paiements proches ou sont en cours de rapatriement sur le compte du Cash Pooling de l'Etat de Genève.

Le risque de crédit maximal correspond à la somme de tous les actifs financiers et il se décompose de la manière suivante :

En CHF

Rubrique	Catégorie	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Liquidités	Liquidités	12'550'699	12'806'115
Débiteurs d'exploitation	Prêts et créances	27'783'901	26'055'317
Autres actifs circulants	Prêts et créances	30'860'255	41'105'770
Actifs financiers à long terme	Actifs disponibles à la vente	2'437'019	2'562'646
Total		73'631'874	82'529'848

36.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque que les tpg éprouvent des difficultés à remplir leurs engagements liés à des passifs financiers ou que les tpg ne remboursent pas leurs dettes ou qu'ils aient des difficultés à souscrire à de nouveaux emprunts repose sur son principal contributeur et garant, l'Etat de Genève, qui bénéficie d'un rating AA-stable en 2020. L'Etat de Genève accorde, dans le cadre de la convention du cash pooling, une ligne de crédit de CHF 15'000'000 (voir notes 6 et 7). L'objectif principal de la gestion de liquidité est de garantir le besoin en fonds de roulement en ne dépassant pas la ligne de crédit de CHF 15'000'000 octroyée par l'Etat de Genève.

La planification des besoins en financement sur les investissements du plan financier quinquennal annuel lié au Contrat de prestations se base sur la capacité d'autofinancement de ce même plan. Si ce dernier plan ne dégage pas de flux de trésorerie suffisants, les tpg vont alors recourir aux financements externes. Conformément au Contrat de prestations actuel, l'Etat de Genève octroie des cautions simples pour faciliter les tpg à se refinancer.

Le dossier du besoin en financement de 2020 a été validé par le Conseil d'Etat lors de leur séance tenue le 1^{er} juillet 2020, en vue de l'obtention des cautionnements y relatifs dans le cadre des nouveaux besoins en financement. Ces nouveaux besoins ont financé la livraison des 9 tramways et des 23



trolleybus. Et en cas de nécessité, cette obtention est également possible pour assurer les besoins, à court terme, en fonds de roulement.

Les tpg n'ont pas de difficulté à se refinancer sur les marchés des capitaux dans la mesure où ils bénéficient de la garantie de l'Etat.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers des tpg sur la base des paiements contractuels non actualisés :

En CHF	Au 31 décembre 2021					Total
	≤ 1 mois	> 1 mois et ≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts	10'000'000	10'843'130	20'494'984	229'547'870	429'056'459	699'942'443
Intérêts sur emprunts	33'320	305'018	8'927'106	26'656'842	28'110'638	64'032'924
Créanciers d'exploitation	21'128'202	1'484'506	0	0	0	22'612'708
Autres engagements	16'322'904	800'630	39'088'335	1'428'826	0	57'640'695
Echéanciers des emprunts et dettes	47'484'425	13'433'285	68'510'425	257'633'538	457'167'098	844'228'770

En CHF	Au 31 décembre 2020					Total
	≤ 1 mois	> 1 mois et ≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 12 mois	> 1 an et ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts	20'000'000	10'826'459	16'542'947	251'165'686	377'739'753	676'274'845
Intérêts sur emprunts	861	249'490	9'181'895	29'251'455	29'820'902	68'504'604
Créanciers d'exploitation	20'211'319	1'757'999	0	0	0	21'969'318
Autres engagements	15'590'705	1'067'695	39'147'473	1'038'049	0	56'843'921
Echéanciers des emprunts et dettes	55'802'885	13'901'643	64'872'314	281'455'190	407'560'656	823'592'688

36.3 RISQUE DE TAUX

Au niveau de leurs actifs et passifs financiers, les tpg peuvent subir l'effet prix par la variation de la valeur de ces actifs et passifs lorsque les conditions du marché changent. Les tpg ne sont exposés que faiblement au risque de taux d'intérêt, car la dette des tpg est principalement libellée en taux fixe.

Sur le total des frais financiers, l'impact d'une variation d'une hausse d'un point de base de la courbe des taux serait de CHF +4'923 (2020 : CHF +6'019).

Le tableau sur la structure des taux d'intérêts des emprunts et des dettes des tpg :

En CHF	2021	2020
Emprunts et dettes à taux partiellement variables	22'062'722	24'290'793
Emprunts et dettes à taux fixes	677'879'721	651'984'053
Structure des taux d'intérêts et emprunts et dettes	699'942'443	676'274'845

Les emprunts à taux partiellement variables représentent environ la moitié de la dette auprès de la Société Générale et du Crédit foncier de France.

36.4 RISQUE DE CHANGE

Les tpg contractent de façon régulière des engagements en euro envers leurs fournisseurs. Ils sont alors exposés au risque de change découlant des fluctuations des taux de change entre l'euro et le franc suisse. Le risque est limité par des encaissements de factures en euro.

Dans ce cadre, les tpg peuvent souscrire ponctuellement des contrats de change à terme avec leur(s) banque(s) qui peuvent se transformer, lorsque l'échéance de l'engagement est reportée, en swaps de devises (EUR/CHF). Une petite partie des factures fournisseurs en euro est couverte par des achats au comptant selon l'opportunité.

Aucun instrument dérivé de change n'était ouvert aux 31 décembre 2021 et 2020.

Les impacts d'une variation du taux de change CHF/EUR de 20% toute chose étant égale par ailleurs, seraient de CHF 443'452 sur le compte de résultat (2020 : CHF 436'988 pour une variation de 20%).

36.5 HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

Les tpg utilisent la hiérarchie suivante pour déterminer et indiquer la juste valeur des instruments financiers par méthode d'évaluation :

Niveau 1 : Actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché ;

Niveau 2 : Actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement ;

Niveau 3 : Actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, seuls les actifs financiers disponibles à la vente étaient comptabilisés à la juste valeur, évalués selon une hiérarchie de niveau 3 (voir note 13).

36.6 JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et des passifs financiers représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur comptable des liquidités, débiteurs d'exploitation, comptes courants, prêts, créanciers d'exploitation, autres créances, et engagements, emprunts et dettes à court-terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments et du risque de crédit.

La juste valeur des emprunts et dettes à long terme est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant la courbe zéro-coupon, tandis que la partie optionnelle des emprunts avec options, est évaluée par le modèle de Black & Scholes.



37 COMPARAISON AVEC LE BUDGET (NON AUDITÉ)

En CHF	Budget Groupe 2021	Réel Groupe 2021	Réel Groupe 2020
REVENUS DES TRANSPORTS	128'631'102	121'796'482	115'850'683
CONTRIBUTION UNIRESO	39'948'771	40'034'054	39'454'371
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	264'434'060	266'122'795	251'423'409
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	12'288'113	19'641'760	21'805'156
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DES TIERS	19'981'660	18'334'900	18'143'474
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	21'422'953	18'458'646	16'980'978
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	486'706'659	484'388'638	463'658'072
FRAIS DE PERSONNEL	273'469'345	267'642'118	264'745'496
FRAIS DE VEHICULES	32'529'807	34'892'495	31'104'998
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	24'390'593	24'473'844	23'414'867
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	60'913'541	60'048'266	57'200'534
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	32'228'440	27'573'371	33'220'255
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	55'227'957	61'180'476	49'013'498
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'320'375	2'152'230	1'536'076
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	481'080'058	477'962'801	460'235'723
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	5'626'601	6'425'836	3'422'349
PRODUITS FINANCIERS	767'000	2'173'633	1'674'788
CHARGES FINANCIERES	13'309'203	15'524'312	12'308'232
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES ASSOCIEES	0	56'201	27'729
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6'915'602	-6'868'641	-7'183'367

38 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture avec impact sur l'exercice 2021 n'est à relever.